

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Rome pendant le Concile.

Lettres de Louis Veulliot.

LXVI

FEBRUARIUS

Rome, 29 mars.

J'ai lu par hasard l'autre jour l'article de cet hérétique, dans le dictionnaire de Feller. Il m'a paru curieux, et je veux vous en donner un croquis. Vous savez qu'il s'appelait Nicolas de Hontheim, Evêque de Myrephite *in partibus*, suffragant de l'Archevêque électeur de Trèves. Né en 1701, mort en 1790, il a vécu dans un mauvais temps, dont il n'a pas été la moindre peste. Il a rempli tout l'espace entre la hideuse décadence du jansénisme frappé et rebelle et la Constitution civile du clergé. Elle a été proclamée en quelque sorte sur son tombeau. Il est la personnification même du josphisme, figure basse, insolente, menteuse et bête.

Jusqu'à son pernicieux livre qui le mit en si grand renom, il n'avait été qu'un lourd et maussade compilateur travaillant sur le fond d'autrui, sans invention et sans style, même sans langue. Pillant plus qu'il ne compilait, gâtant ce qu'il pillait, injuriant avec une incroyable injustice et une sorte de rage les auteurs qu'il avait davantage pillés. Il y eut toujours de ces gens-là dans la soterie, et, quoi qu'ils entreprennent, on les voit toujours dans une hérésie quelconque par une sorte d'incompétence naturelle ou juste, au lieu et au vrai dont ils semblent avoir besoin de se venger, et ils veulent surtout se venger de ceux qu'ils voient y atteindre. Leur grand péché, c'est de vouloir écrire.

Ce prurit d'écrire et de ne pouvoir penser ni imaginer, devient plain et fureur et porte au crime. Quelqu'un a dit de Voltaire : *S'il n'avait pas écrit, il eût assassiné*. Mieux eût valu peut-être qu'il assassinât. Il a bien assassiné à sa manière tant qu'il l'a pu ; mais cela ne s'appelle plus qu'écrire. De 89 à 95, plusieurs, laissant la plume, prirent résolument le couteau : Marat, Robespierre, Hébert, Manon, Philippin et tant d'autres, tous fruits secs de la littérature, tous écrivains.

Ce Hontheim écrivait donc en raquette et brutal latin de bas pays, sous un faux nom : *Justinus Febronius : De presentis statu Ecclesie libris singularibus*. Il réfit son livre après l'avoir donné et le porta de stations en stations à 5 gros in-quarto, dont un mauvais religieux français fit une réduction en 2 volumes, et un autre traita une traduction entière. C'était en 1765. On se jeta là-dessus. Cinquante ans après Bossuet et les grands jansénistes, le clergé français était jugé propre à cette pâture. Mais c'était l'hérésie, elle n'a pas besoin d'être parée. Hors de la droite voie, toute putréfaction plaie par elle-même. Hideuse et effroyable misère de l'homme !

Le livre fit du bruit. On le dénonça à l'Assemblée du clergé de France. Ce fut l'Archevêque de Trèves lui-même qui le dénonça, car il produisait du ravage en Allemagne ; l'Archevêque avait besoin de secours, et de plus, comme le novateur ne négligeait pas de s'appuyer sur les maximes françaises, le prudent dénonciateur voulait avertir. L'Assemblée saisit "nosseigneurs et messieurs du bureau de la religion et de la juridiction," et leur demanda un rapport.

Le bureau fit un extrait de quelques assertions, loua le zèle de l'Archevêque de Trèves, partagea ses "justes alarmes," et exprima le regret de tirer à la fin de ses ébauches, ce qui ne lui permettait pas un examen approfondi. Néanmoins, l'Assemblée repoussa le livre, mais en même temps elle l'esquiva par rapport à des choses auxquelles elle ne voulait pas toucher. Peut-être aussi qu'elle éprouvait quelque dédain devant cette masse indigente, pleine de rusticité et d'ignorance. Elle déclara que Febronius était peu connu ; qu'il s'écarterait du langage dont le clergé (français) s'est toujours fait une loi lorsqu'il a été dans le cas de s'expliquer sur la primauté d'honneur et de juridiction qui appartient au successeur de saint Pierre, et sur l'autorité de l'Eglise de Rome, centre de l'unité et mère et maîtresse de toutes les Eglises. Ce fut fini par là. On voit, dit le Père Feller, qui n'a pas l'air de laisser penser tout ce qu'il pense, quelle est l'étrange erreur de ceux qui confondent les libéralités de l'Eglise gallicane avec le traité anarchique de Febronius !

Dans le vrai, les savants et les délicats de l'Eglise gallicane étaient embarrassés de ce butor allemand qui n'avait ni ordre, ni suite, ni élégance, mais qui n'inventait pas toute son affaire et qui leur empruntait beaucoup. D'un autre côté, ils le trouvaient stupide et incapable de nuire à ce qu'ils voulaient ; c'est ce qui se voit dans une lettre semi-confidentielle de Bergier à un prince d'Allemagne. Il est sincèrement étonné de l'attention qu'on accorde à Febronius, comme s'il était neuf, lui Bergier, le bon apologiste, sur la misère intellectuelle des hérésies. Mais il était gallican, cela gène. "Soit pour le fond, soit pour la forme,

"dit-il, ce livre ne m'a jamais paru capable de faire impression sur des hommes qui se piquent de raisonner. Ce que l'auteur a dit de vrai est emprunté des théologiens français, particulièrement de M. Bossuet dans la défense de la Déclaration de 1682 ; ce qu'il a dit de faux et d'erroné est tiré des protestants, des jansénistes ou des canonistes qui cherchaient à chagriner la Cour de Rome dans des temps de troubles. Ces divers matériaux, qui n'étaient pas faits pour aller ensemble, ont été combinés assez maladroitement par Febronius. Il a rapproché des lambeaux qui s'entre-détruient. Comme il ne part jamais de principes universellement avoués, il tombe perpétuellement en contradiction. On ne dans un endroit ce qu'il affirme dans un autre ; il soutient une opinion dans le temps même qu'il fait profession de la rejeter. Ce serait assez de comparer seulement les titres des chapitres et des sections de son ouvrage, pour voir qu'il ne s'entend pas ou qu'il n'est pas d'accord avec lui-même."

Voilà le livre de Febronius parfaitement point, et beaucoup d'autres sont ici prophétisés et peints du même coup. Bergier prouve ensuite tout ce qu'il vient d'avancer. Il montre parfaitement la fausse science de Febronius, son faux système, son faux raisonnement, ses contradictions perpétuelles. C'est bientôt fait, Bergier était un maître. "Je pense, dit-il, que vous eussiez pu vous abstenir de le lire. Il n'est pas digne d'être lu à sa juste valeur ; il ne peut avoir échappé à la censure que par le mépris qu'on en fait. Ceux qui s'imaginent que ce sont là les sentiments du clergé de France n'ont jamais lu d'autres théologiens français que les jansénistes, ils ne connaissent pas seulement la défense de la Déclaration du clergé par Bossuet."

On voit ici pourquoi l'Assemblée du clergé avait esquivé Febronius, et pourquoi Bergier, malgré son talent et son dévouement, ne peut le réfuter. Entre la théologie gallicane et Febronius, protégeant malgré tout ce dernier, il y avait la déclaration, et la défense de la Déclaration. Le gallicanisme se flattait d'en rester à sa monarchie tempérée d'aristocratie, sans glisser dans l'abîme de la démocratie vicieuse, où Febronius tombait par le poids naturel de son erreur.

Après avoir rapporté le jugement de Bergier, Feller donne le sien. Il observe que ce lourd savoir est fort frivole et paraît n'avoir pas lu les auteurs qu'il cite avec une rare puissance de crédulité. S'appuyant sans cesse de Psaff, Puffendorf, Fra Paolo, etc., il affirme qu'il a vu à la veille à ne jamais citer des protestants ni d'autres que tous les chrétiens ne connaissent pas pour des hommes graves et pieux. Cette manière de mesurer très effronté et très méprisable est encore en usage. Des mauvais, il a pris le plus mauvais, dit le Pape Clément XIII, et de son fond, il a ajouté le plus absurde. *Omnia ex hareticorum et sanctis sedis infestissimum hominum libris conquisitis, absurdissima quavis de suo adjectis*. A tous ces mérites, M. de Hontheim ajoutait la morgue insultante la plus fastueuse. Il avait coutume d'accabler d'injures barbares ses adversaires les plus modérés, et il les traitait de journalistes et d'opprobres de la race humaine si c'était été la mode en ce temps-là.

Feller se demande comment la bonne Germanie "a pu s'engourdir d'un tel auteur ? La réponse est curieuse. Le phénomène, dit-il, n'a rien d'étonnant pour quiconque sait comment se font les réputations. Il suffit de s'attacher à quelque faction puissante et bavarde. C'est ce que fit Febronius en flattant la nombreuse cohorte des ennemis du Saint-Siège, particulièrement les jansénistes : "Parmi les esprits factieux (dit le plus grand orateur de la France), être leur adhérent, c'est le souverain mérite, n'en être pas, c'est le souverain décri. Si vous êtes dévoué à leur parti, ne vous mettez pas en peine d'acquiescer de la capacité et de la probité. Votre dévouement vous tiendra lieu de tout le reste. Caractère particulier de l'hérésie, dit le propre à toujours été d'élérer jusqu'à ciel ses fauteurs et ses sectateurs et d'abaisser jusqu'au néant ceux qui osaient l'attaquer ou l'accommoder. La manière des hérétiques était de s'ériger eux-mêmes, premièrement, et puis leurs partisans et leurs associés, en hommes rares et extraordinaires. "Tout ce qui s'attachait à eux devenait grand, et le seul titre d'être dans leurs intérêts, était un éloge achevé."

Que l'humanité change peu ! On l'a retrouvée encore dans les mobiles secrets de Febronius. On voulait savoir pourquoi il s'était livré à cette pénétrable et rebutante compilation, de laquelle il était impossible que même une pauvre tête comme la sienne attendait aucun bien. Personne ne s'est beaucoup arrêté à l'amour de la gloire. Suivant les uns, il a voulu se venger de quelque mécontentement particulier reçu de la cour de Rome ; suivant beaucoup d'autres, "ayant toujours eu une

"forte envie d'obtenir un évêché dans les Pays-Bas autrichiens, il avait cru "se ménager la protection du gouvernement en détruisant la hiérarchie catholique pour mettre l'Eglise sous le pouvoir temporel, ce qui ne peut manquer d'arriver quand une fois la puissance pontificale sera anéantie."

Ce qui est certain, c'est que l'on rencontrait aisément dans les Pays-Bas, des lettres du digne baron de Hontheim, Evêque de Myriophite, adressées aux chanoines qui donnaient leurs suffrages pour la nomination des Evêques. Feller en cite une. Elle est fort plate et fort basse et sent bien l'homme. Il dit qu'il entend bien le métier d'Evêque, dont depuis dix ans il remplit toutes les parties dans un des plus vastes diocèses de l'Europe, et il promet aux chanoines sollicités circulairement, une reconnaissance égale au service qu'il espère dans cette occasion. La lettre est datée de Trèves, le 12 juin 1758. Il travaillait alors à son livre, qui avait pour but d'arracher la pierre sur la quelle l'Eglise est bâtie.

On sait que Hontheim se rétracta. De tout ce qu'il a écrit, cette rétractation est la seule chose qui soit à lire. C'est la seule chose aussi que ceux qui travaillent à la resusciter ne lisent pas. Elle est ample et solide ; il est l'esprit de n'y pas travailler tout seul. Mais bientôt ce misérable, emporté par son orgueil ou tremblant devant la secte qui l'avait exalté, rétracta sa rétractation. Il le fit ignominieusement et calomnieusement sous un faux nom, prétendant qu'il n'avait pas été libre, que le Pape l'avait violenté ; se donnant ainsi lui-même, disait son Evêque, pour un lâche ou pour un imbécile, et se montrant en somme l'un et l'autre à la fois, car sa rétractation avait été, selon toute apparence, sans sincérité, et le commentaire par lequel il entreprit de l'élever reconnaissait cependant son erreur.

On le laissa là sans frapper autant qu'il le méritait, comme un homme absolument méprisable et de qui l'on ne pouvait plus rien espérer qui fit aucun bien. Il mourut en cet état dans son château de Mont-Quentin au duché de Luxembourg, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, aux premières lueurs de l'incendie qui allait passer sur le monde. Quinze ou vingt années auparavant le protestant Riesbeck, dans son *Voyage d'Allemagne*, avait écrit ces mots remarquables : "Le clergé allemand porte dans son sein un serpent qui lui causera la mort. Ce serpent est la philosophie qui, sous l'apparence de la théologie, s'est glissée jusqu'au trône épiscopal. Un grand nombre de jeunes ecclésiastiques sont infectés. Ils savent tous qu'il y a un Febronius dans le monde, et quelques-uns seulement le connaissent comme un hérétique ; cependant comme la cour le favorise évidemment, ils sont très portés à se réconcilier avec lui." Le suite est connue.

Tel fut Febronius. Feller termine par un détail inattendu. Ce détestable auteur avait personnellement de bonnes qualités : "Poli, honnête, prévenant, officieux, d'un commerce agréable et intéressant ; prêtre, évêque recommandable par ses mœurs et par son exactitude à remplir son ministère. Quelques années avant sa mort, disant la messe le jour de saint Pierre, arrivé à l'Evangile et lisant ces paroles : *Tu es Petrus, et super hanc Petram aedificabo Ecclesiam meam*, etc., il se trouva mal et fut obligé de quitter l'autel ; ce qui fait supposer que son cœur n'était pas entièrement fermé à toute affection pour ce grand siège, centre de l'union et de l'unité, où l'autorité de Jésus-Christ se déploie d'une manière si nécessaire pour étouffer les hérésies et les schismes." Amen ! Feller, ne veut pas damner son hérétique et j'y consens de bon cœur. Cependant je ne souhaite à personne de se mettre dans le cas de se trouver mal en disant : *SUPER HANC PETRAM*, et encore moins d'arriver à un certain moment où il faudrait trembler et où pourtant on le dit sans terreur.

Que Dieu éclaire et sauve l'hérétique. Quant à l'hérésie, c'est une affreuse bête et qui a la vie dure. On ne la supprime pas avec des tempéraments ; elle ne se laisse pas gagner aux concessions ; on ne la noie pas dans les douces paroles, elle ne meurt pas de sa belle mort. Elle sort du feu qu'elle a allumé, elle s'élève orgueilleuse et prospère sur les ruines qu'elle a faites, et l'expérience la plus cruelle ne suffit pas pour que les hommes se débarrassent de son venin.

Trois quarts de siècle après ce chef d'erreur, lorsque la destruction a épouvanté la terre, lorsque les échafauds ont été dressés, lorsque l'athéisme a ricané sur les débris de l'autel submergé dans le sang des prêtres et des fidèles, il naît à l'erreur de nouveaux disciples ; le système est relevé par des gens d'esprit et de bonnes mœurs, souriants, polis, recommandables, d'un commerce agréable et intéressant, et ils reprennent tranquillement toute la thèse comme si rien de fâcheux n'en était jamais venu. Voilà le serpent, il est changeant, souple, glissant, il est lourd, il fascine et il ne périclit

que broyé sous le talon de l'anathème.

LOUIS VEULLIOT.

LA DERNIERE LETTRE du comte de Montalembert.

(Traduit de la *Civiltà cattolica*)

Deux faits, arrivés à un court intervalle l'un de l'autre, ont douloureusement attristé le cœur des catholiques dans le mois de mars passé : la publication que le comte de Montalembert a fait faire de sa dernière lettre dans la *Gazette de France*, et la mort du comte, arrivée huit jours après. Ce fut une grande douleur pour les catholiques de voir un homme, qui avait été autrefois un si intrépide champion de la Papauté, tourner sa plume contre elle, et ce ne fut une ou non moins poignante douleur pour eux de voir s'éteindre un astre si brillant, qui, bien qu'un peu éclipé depuis quelque temps, laissait l'espérance de le voir revenir un jour à la pureté de son premier éclat.

En présence du second de ces deux événements si douloureux, nous nous sommes longuement demandé si nous ne devions pas jeter un voile sur le premier, en l'exécutant par l'altération intellectuelle que de cruelles souffrances infligeaient souvent à l'illustre malade (1) ; ou si nous devions en parler avec la sévérité que mérite le déplorable écrit, malgré nos sentiments d'admiration pour les mérites d'un si grand homme, et notre reconnaissance pour les services qu'il a autrefois rendus à l'Eglise. Après bien des hésitations, nous nous sommes décidés à en parler, mais nous le ferons brièvement et dans l'unique but de prévenir nos lecteurs contre une erreur dans laquelle cette lettre pourrait les jeter, et de leur mettre sous les yeux l'utile leçon qu'on peut en tirer.

M. de Montalembert, rappelant cette parole dite par lui en 1847 : *Le gallicanisme est mort, parce qu'il s'est fait le serviteur de l'Etat ; il ne vous reste plus qu'à l'enterrer*, ajoute : "Je crois que je disais vrai alors. Il était mort, et bien mort. Comment donc est-il ressuscité ? Je n'hésite pas à répondre : "Par suite des encouragements prodigués, sous le pontificat de Pie IX, à des doctrines outrées et outragantes pour le bon sens comme pour l'honneur du genre humain ; doctrines dont on n'entrevoit pas même une ombre sous la royauté parlementaire... Qu'est-ce qui pouvait nous faire soupçonner, en 1847, que le pontificat libéral, acclamé par tous les libéraux des deux mondes, deviendrait le pontificat représenté et personnifié par l'*Univers* "et par la *Civiltà* ?" Il y a dans ce passage une accusation fautive et un précieux aveu. La première est relative à la perversion du pontificat, que M. de Montalembert personnifie dans deux journaux catholiques ; le second est relatif à la cause qui a fait de lui un ami du gallicanisme, dont il était autrefois l'adversaire (2).

Quant à la fautive accusation, le Pontificat exprimé et défendu par l'*Univers* et par la *Civiltà*, c'est le pontificat tel qu'il a été institué par Jésus-Christ et qu'il est enseigné par l'Eglise catholique. Nos écrits restent et se trouvent par milliers d'exemplaires dans les mains de ceux qui savent lire. Sur ce point fondamental de la croyance chrétienne, nous n'avons pas écrit un syllabe qui n'ait été la répétition de la doctrine des Pères, des Papes et de la constante et universelle tradition de l'Eglise. Nous écrivons depuis vingt ans sous les yeux du suprême maître et gardien vengeur et juge sans appel de la Foi. Est-il croyable pour une personne de bon sens, que si nous avions dévié d'une ligne, dans un point si important, de la saine doctrine, on nous aurait laissés impunément marcher, et que nous aurions même joui de la bienveillance de l'autorité même qui aurait dû nous imposer silence et nous punir ?

Au reste, que nous impute-t-on ? C'est

(1) "Je suis, depuis plusieurs années, en proie à un mal incurable, qui m'empêche d'écrire comme de marcher et ne me laisse qu'à de rares intervalles assez de loisirs et de liberté d'esprit." (Lettre de M. de Montalembert.)

(2) M. de Montalembert cherche à montrer qu'il n'a pas changé, mais il n'y réussit pas. Il dit que le gallicanisme, dont il était d'abord l'ennemi, n'était pas le gallicanisme religieux, mais le politique ; vain subterfuge. D'abord le gallicanisme politique était une suite nécessaire du gallicanisme religieux, car les Evêques ne peuvent se soustraire à la dépendance du Pape sans tomber sous celle de César. On ne peut donc abhorre le gallicanisme politique, sans abhorre encore plus le gallicanisme religieux. En second lieu, M. de Montalembert, comme il l'avoue lui-même sans s'en apercevoir, détachait et déclarait mort ce gallicanisme qu'il vient de dire ressuscité. Mais le gallicanisme maintenant ressuscité, d'après ce qu'il dit lui-même, n'est pas le gallicanisme politique (puisque l'ouïe cette réponse de M. Daru à M. Rouland, qui voulait le ressusciter : Vous vous trompez) ; c'est bien le gallicanisme religieux, c'est-à-dire celui qui est contenu dans la fameuse Déclaration de 1682. Le gallicanisme d'abord détesté par M. de Montalembert est donc précisément celui auquel il s'est converti dans la suite.

d'avoir soutenu l'infailibilité du Pontife, lorsqu'il décide comme maître suprême les controverses en matière de foi et de morale. Mais c'est là une vérité catholique, c'est un dogme manifestement contenu dans la révélation divine, tous jours enseigné dans l'Eglise avec son magistère ordinaire et cru par tous les fidèles, de sorte que l'opinion contraire n'est disculpée de la tache d'hérésie formelle, qu'en tant qu'elle n'a pas encore été condamnée comme telle par un jugement solennel. M. de Montalembert le concède sans s'en apercevoir, car la passion aveugle les intelligences même les plus perspicaces ; il concède, en effet, que presque tout le clergé, même en France, pense comme nous, et il prévoit que cette prérogative du Pontife sera définitive par le Concile. Or, qu'est-ce que le Concile ? N'est-ce pas l'Eglise enseignante ? Que signifie un sentiment qui se trouve dans presque tout le clergé, et par conséquent dans presque tous les fidèles ? Cela ne montre-t-il pas l'opération de l'Esprit de Dieu, qui vivifie l'Eglise et qui la maintient instinctivement ? Accuser à ce sujet la *Civiltà cattolica* ou l'*Univers*, c'est donc accuser l'épiscopat dans sa totalité presque entière, accuser le clergé, accuser l'universalité des catholiques, accuser, en d'autres termes, l'Eglise tout entière et l'Esprit de Dieu qui l'agit ? Mais c'est assez sur ce point qui n'a pas besoin d'être éclairci davantage pour quiconque aime la vérité et agit de bonne foi ; nous en venons tout de suite au précieux aveu contenu dans la lettre dont nous nous occupons.

Le gallicanisme est ressuscité, dit M. de Montalembert. Et qu'est-ce qui l'a fait ressusciter ? Il nous avoue franchement que c'est le libéralisme : "Je n'hésite pas à répondre que le gallicanisme est ressuscité à la suite des encouragements prodigués, sous le pontificat de Pie IX, à des doctrines outrées et outragantes pour le bon sens, comme pour l'honneur du genre humain." Ces doctrines outrées et outragantes pour le genre humain, chacun sait ce qu'elles sont, ce sont les doctrines promulguées dans le *Syllabus*. C'est la haine du *Syllabus* qui a produit les modernes gallicanismes. Cela est compris et proclamé par les hommes d'intelligence : "Au dix-septième siècle on était gallican parce qu'on était césarien ; aujourd'hui on est gallican, parce qu'on est libéral (3)." Ainsi en juge un écrivain fort judicieux et témoin oculaire de ce qui arrive actuellement en France. C'est néanmoins un grand avantage de l'entendre expliquer de la bouche même de Montalembert, juge très compétent, puisqu'il est l'un des principaux chefs du parti de ceux qu'on appelle les catholiques libéraux.

Voici la leçon que les catholiques doivent tirer de cette révélation : on doit désormais comprendre le fruit qu'on recueille en embrassant le moderne libéralisme ; c'est qu'on devient gallican. Et qu'on le remarque : on ne devient pas gallican d'une façon quelconque, mais gallican de la pire espèce, parce qu'un gallicanisme issu du libéralisme ne peut pas rester étranger au caractère paternel. La lettre de M. de Montalembert nous le prouve. L'illustre comte tombé dans un tel oubli de lui-même, qu'il en arrive à blâmer les docteurs qui défendent l'innocence du Pontife, et qu'il appelle à cause de cela *ultramontains*, qu'il arrive, disons-nous, à les blâmer et à leur reprocher de s'être érigé au Vatican, une idole à laquelle ils immolent en holocauste la justice et la vérité, la raison et l'histoire : *Pour venir ensuite immoler la justice et la vérité, la raison et l'histoire en holocauste à l'idole qu'ils se sont érigée au Vatican* (4).

Proposition que les rédacteurs du *Correspondant* (5) peuvent seuls entendre sans horreur, mais qui ne peut qu'inspirer la plus profonde indignation à tout catholique non libéral. Nous avons la ferme confiance que la bonté de Dieu ne l'ait pas puni ?

(3) L'abbé Cratry et Mgr. Dupanloup, par le P. H. Ramière, page 128.
(4) Lettre citée.
(5) Ces messieurs, dans le numéro du 10 mars de leur Revue, élèvent aux nues la lettre de M. de Montalembert. Tout ce que nous pourrions dire ici ne vaudrait pas la citation d'un passage de ce monstrueux panegyrique. Voici donc ce qu'ils disent : "Nous désirons que cette belle page prenne place dans la collection du *Correspondant*. On y retrouvera tout entier et d'une seule pièce le grand athlète que ses ennemis croyaient en train de se réformer lui-même. Ce malade est plus vaillant que les mieux portants. Il met à couvrir au-devant des responsabilités les plus redoutables la même ardeur que d'autres mettaient à les esquiver. A ce moment si triste où les violences d'une cabale trop longtemps menagée se déclenchent avec rage contre les plus illustres serviteurs de l'Eglise, M. de Montalembert a voulu sa part d'injure et de calomnies. Que notre héroïque maître et ami se rassure, il l'aura !" C'est encore là une habitude des libéraux catholiques. Ils lancent à la face de leurs adversaires toute sorte de vilénies, parlant de *détestables aberrations*, d'*adulation*, d'*impudence*, de *servilité*. Si ensuite leurs adversaires, tout en respectant leurs personnes, se mettent à réfuter leurs erreurs, aussitôt ils crient à l'injure, à la calomnie, aux *litanies*, etc., etc.

pas imputée à l'illustre défunt, quand nous songeons à l'état dans lequel il se trouvait, ainsi que nous l'avons noté plus haut, et à la constante pitié de sa vie, qui n'a pas été démentie, mais confirmée par les actes pleins de religion de ses derniers jours.

Néanmoins ces malheureuses paroles, même ainsi proférées sans la parfaite possession de soi-même, montrent quelle est la nature criminelle du libéralisme et à quoi il peut conduire même un homme d'une probité éprouvée et d'une fois ardente.

M. de Montalembert ne peut être valablement excusé par les paroles qu'il cite de Mgr. Sibour, ancien archevêque de Paris, qui, dans une lettre particulière (dont les fragments n'ont été publiés que par un abus qui ne nous paraît pas honorable), a accusé l'école dite ultramontaine d'idolâtrie à l'égard du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. Outre qu'il y a une grande différence entre une lettre écrite en particulier à un ami et une lettre destinée à la publicité, on sait que Mgr. Sibour fut d'un avis tout différent, tant qu'il fut chanoine de Nîmes et évêque de Digne ; tous ceux qui l'ont connu peuvent en rendre témoignage. Il n'est devenu tout à fait gallican que lorsque, devenu archevêque de Paris, il se fut entouré de quelques ecclésiastiques choisis sans assez de discernement. Il fut alors facile de changer les sentiments de ce prélat, à cause de la notoire versatilité de son caractère, quoiqu'il fût orné de beaucoup de vertus et d'une grande pureté d'intention.

Que prouve du reste le sentiment erroné d'un homme, même élevé à la haute dignité d'Evêque ? N'y a-t-il pas en son sein des Prélats ecclésiastiques, qui non-seulement ont mal pensé, mais même ont inventé et enseigné de désoyables hérésies ? En vérité, il est curieux de voir M. de Montalembert avoir une telle défiance pour une phrase de Mgr. Sibour, dans le moment même où il professe sa réprobation et son mépris pour les discours de Mgr. Paris et pour les pastorales de Mgr. de Salinis. N'étaient-ils pas aussi des hommes d'un profond dogme ? Pourquoi donc ne tient-on aucun compte de leurs paroles ? Mais telle est la coutume des catholiques libéraux : exalter l'autorité des Prélats ecclésiastiques quand cela convient à leur thèse, et la fouler aux pieds quand elle leur est contraire. La raison en est qu'ils ont pour règle du juste et du vrai, non la voix des Evêques ou du Pape, ni même celle d'un Concile, mais seulement leur propre jugement ; quiconque pense comme eux pense admirablement, quiconque les contredit est dans l'erreur.

Cette inébranlable adhésion à l'infailibilité de leur propre cerveau serait à la rigueur tolérable, s'ils la restreignaient à l'ordre politique ; mais ils l'étendent également à l'ordre religieux. Ils mettent sur le même pied l'organisme religieux, et ils parlent de l'un et de l'autre avec aussi peu de retenue. S'étant donc mis dans l'esprit le système représentatif moderne comme le type idéal du gouvernement, ils veulent résolument l'appliquer à l'Eglise elle-même (6). Nous

(6) Ici viennent à propos les paroles de cet homme éminent, l'abbé don Guéranger, qui s'exprime ainsi dans un ouvrage récent et très savant :

"Le point de vue humain ou mondain appliqué aux choses divines est fatal. Que l'on considère les deux ordres, naturel et surnaturel, on en saisira aisément la relation ; le premier étant destiné par le Créateur à se transformer dans le second, dont il est même souvent la figure. Mais il en est tout autrement lorsque les hommes, s'étant faussés l'esprit dans mille combinaisons orgueilleuses ou fatelles, se créent un type qu'ils prennent au sérieux, le libéralisme, par exemple, ou encore ce qu'ils appellent le progrès ; lorsque, dis-je, ils ont la simplicité, ou si l'on veut, la fatuité de vouloir rapprocher du christianisme ces tristes produits, rêvant des alliances impossibles, et allant, sans s'en apercevoir, jusqu'à exposer à un même naufrage et la logique et la foi. Ainsi, ce sera pour eux une conquête de ne plus considérer le pouvoir politique dans la société humaine que comme émanant de bas en haut, et de ne plus reconnaître l'autorité monarchique qu'à la condition d'une représentation qui la réduira à l'impuissance dans le bien comme dans le mal, de placer la perfection sociale dans l'extinction du principe d'obéissance, en faisant participer chaque individu à la souveraineté."

"Or, voici ce qui arrive. Des hommes saturés de ces idées au point même de ne pas s'en apercevoir que l'expérience leur donne le démenti le plus solennel, oublient de s'en débarrasser quand ils se trouvent en face de la divine constitution de l'Eglise. Ils veulent bien de la Papauté, mais à la condition que son pouvoir sera balancé par celui de l'Episcopat. Ils veulent bien que le Pape prononce des décrets de foi, mais à la condition que ces décrets seront contrôlés par les Evêques avant d'avoir force légale. Ils acceptent un chef de l'Eglise, mais comme pouvoir exécutif, puisqu'il ne doit plus y en avoir d'autres. Ceux-là naturellement entendant parler de l'infailibilité personnelle du Pape, ne manquent pas de s'écrier : C'en est donc fait du principe représentatif dans l'Eglise ! Comme s'ils avaient révélation que leurs idées en politique sont le type éternel dont le Sauveur lui-même n'aurait pu s'écarter."

(De la monarchie pontificale, par le R. P. don Guéranger, Abbé de Solesmes. Paris, 1870, p. 254.)

sommes affligées d'en rencontrer encore une preuve dans la lettre de M. de Montalembert, qui déclare détester la monarchie absolue dans l'Eglise aussi bien que dans l'Etat : "La monarchie absolue, dit-il, que j'ai toujours détestée dans l'Etat, et qui ne m'inspire pas moins de répugnance dans l'Eglise." Ne s'aperçoit-il donc pas que, lorsqu'il s'agit de l'Eglise, notre goût n'a rien à faire dans la question ? L'organisme de ce royaume de Jésus-Christ ne dépend que de la seule volonté de Jésus-Christ. Il doit être tel qu'il a plu au Christ de le constituer, et il convient qu'il reste immuable dans la force qu'il a reçue.

Quels que soient nos goûts ou nos répugnances, nous devons l'accepter tel qu'il a été établi par Jésus-Christ. Dieu n'ayant déterminé aucune force de gouvernement dans l'ordre politique, on peut avoir des sympathies pour l'un plutôt que pour l'autre, parce que ces sympathies ne nous portent pas à violer les droits du légitime possesseur de la souveraineté. Mais il n'en est pas ainsi dans l'ordre religieux.

Ici, c'est Dieu lui-même qui établit la forme de gouvernement. Si Dieu a voulu la monarchie, c'est à la monarchie que nous devons nous soumettre ; c'est la monarchie que nous devons aimer et défendre de toutes nos forces. Dire qu'elle nous inspire de la répugnance, c'est dire que nous avons de la répugnance à adhérer à la volonté divine, ou que nous préférons notre sentiment à la divine sagesse. Mais les catholiques libéraux ne veulent rien savoir de cela : ils se tiennent fermes dans leurs idées et ne font attention ni aux témoignages des divines Ecritures, ni à la doctrine des Pères, ni à la tradition de l'Eglise, ni aux enseignements des Pontifes, ni même aux définitions des Conciles. Ils veulent régler tout d'après leurs opinions, Etat et Eglise, morale et dogmes, Evêques et Pape.

Que la presque totalité de l'épiscopat, d'accord avec les clergés du monde entier, et qui plus est, avec le Pape lui-même, se trouvent d'un côté ; elle ne méritera pas d'autre nom que celui de faction dominante parmi nous (7). C'est pourquoi dans l'orgueil et dans l'obstination des catholiques libéraux se découvre une sorte de disposition à l'hérésie, nous oserions dire quelque chose de satanique qui épouvante, quoique ces catholiques n'en aient pas la pleine conscience. Veuille Dieu, dans sa miséricorde, affranchir toute âme fidèle d'un pareil esprit !

Nous terminons, assurant non aux catholiques libéraux, devant lesquels nous n'avons pas la pensée de nous justifier, mais à nos lecteurs catholiques sans épithète, que c'est avec la plus grande répugnance que nous nous sommes décidés à critiquer l'écrit d'un homme si digne, sous tout rapport, de respect et d'affection, surtout dans un moment où les pensées ont coutume de s'occuper plus exclusivement des mérites de la personne qu'on vient de perdre, en laissant de côté les quelques nuages qui pourraient en obscurcir la renommée. Mais nous aurions cru manquer au devoir que nous avons de défendre la vérité catholique, autant que nos faibles forces nous le permettent, si nous avions laissé passer, sans une parole de juste reproche et d'évidente réfutation, un écrit comme le testament du grand homme, et qu'on proposait comme une quintessence de saine doctrine à laquelle on pouvait adhérer en toute sûreté de conscience. Les quelques remarques que nous avons faites pour en montrer le venin, en faisant mettre sur leurs gardes les fidèles sincères ; la modération dans laquelle nous nous sommes tenus sera pour nous, aux yeux des justes appréciateurs des choses, un bouclier suffisant contre les traits de la malveillance. Nous désirons, et c'est notre profond espoir, que le Seigneur se soit plus souvent des premiers jours que des derniers jours du comte Charles de Montalembert. Pour nous, nous n'oublierons certainement jamais les services qu'il nous a rendus, et moins encore ceux qu'il a rendus à la sainte Eglise.

Proclamation de Riel.

Le dernier courrier de la Rivière Rouge apporte le texte d'une proclamation du Président Riel. Voici cette proclamation :

Que l'assemblée des 28 représentants qui s'est réunie le 9 mars soit chère au peuple ! Elle s'est montrée digne de sa confiance. Elle a travaillé avec accord et ses membres se sont voués à l'intérêt public, et n'ont cédé qu'à des mouvements de bon vouloir, de devoir et de générosité.

Grâce à leur noble conduite, l'autorité publique est forte, et cette force sera employée à la défense de ce pays. Aujourd'hui le gouvernement pardonne à tous ceux que des différends politiques ont éloignés de lui pour un temps. Une amnistie complète sera généreusement accordée à tous ceux qui se soumettront au gouvernement, et qui n'aidèrent en aucune manière les réunions dangereuses.

Dès ce jour, les chemins sont ouverts. La compagnie de la Baie d'Hudson peut reprendre ses affaires, et elle peut contribuer au bien public en faisant circuler l'argent comme auparavant.

L'attention du gouvernement a été dirigée spécialement vers le nord de ce pays afin que le commerce n'éprouve pas d'embarras sérieux et que la paix avec les Indiens puisse être maintenue.

La guerre désastreuse qui nous a vu instantanément nous laisser au milieu de nous des ennemis et d'autres résultats déplorables ; mais le peuple s'est rassuré et — grâce à la grâce de Dieu et à la volonté de ses concitoyens — la plus haute fonction du gouvernement — je proclame que la paix règne au milieu de nous aujourd'hui.

Le gouvernement veillera à ce que cette paix ne soit pas troublée.

Pendant que tout prend ainsi sa place, à l'extérieur les affaires prennent une tournure favorable. Le Canada invite le peuple de la

(7) Lettre de M. de Montalembert.

Rivière-Rouge à un arrangement amiable. Il offre de nous garantir nos droits et de nous donner une place dans la confédération égale à celle des autres provinces. Nos lois nationales basées sur la justice seront respectées.

Ce pays est heureux d'avoir échappé à bien des maux qui le menaçaient quand ses enfants allaient être appelés sous les armes. Il nous recommande de rester unis par les liens de l'amitié et du patriotisme. Il renouvelle ses prières au nom de la conservation de notre vie, de notre liberté et de notre bonheur.

Soyons unis et nous serons heureux : avec l'unité nous serons prospères.

Oh ! Mes concitoyens, gardez mes paroles dans vos cœurs sans distinction de langue ou de religion.

S'il arrivait malheureusement que nous fussions encore une fois divisés, ainsi que des étrangers ont déjà tenté de le faire, ce serait le signal de tous les désastres que nous avons eu le bonheur d'éviter.

Afin de prévenir de pareils malheurs, le gouvernement traitera avec la dernière sévérité tous ceux qui oseront compromettre la sûreté publique. Il est prêt à sévir contre le désordre des partis de même que contre ceux des individus.

Espérons, cependant, que les mesures extrêmes ne deviendront pas nécessaires et que les leçons du passé nous serviront à l'avenir.

(Signé) LOUIS RIEL.

Compagnie d'Assurance

DE

QUEBEC



CONTRE LE FEU.

CAPITAL \$1,000,000.

Montant payé \$350,000.

Déposées entre les mains du Receveur-Général, sous l'Acte de la Puissance, \$100,000.

DIRECTEURS :

VITAL TETU, écrivain, Président.
J. GREAVES OLAPHAM, écrivain, Vice-Président.
GEO. H. SIMARD, écrivain, M. P., Trésorier.
J. B. RENAUD, H. S. SCOTT, W. WITHERILL et GEORGE HALL, écrivains.

W. L. FISHER, Secrétaire.

CHARLES LANGLOIS, Inspecteur.

Les risques contre le feu pris sur les propriétés et les navires en construction à des taux réduits, et toutes pertes établies payées promptement.
Durant les trente-sept dernières années la Compagnie a payé des pertes pour au-dessus de un million cinq cent mille piastres.
Québec, 25 Avril 1870. — 1m 979

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

Rome pendant le concile. — Lettre de M. Louis Veullot.

La dernière lettre du comte de Montalembert.

CANADA :

QUEBEC, 25 AVRIL 1870.

Nous voyons par une dépêche d'Ontario que M. l'abbé Ritchot et M. Scott ont été remis en liberté sans conditions après être passé par l'humiliation et les tracasseries d'une seconde séance devant la cour de police de la capitale.

On peut donc regarder comme en partie avortée cette conspiration ourdie dans le double but de porter le gouvernement fédéral à se compromettre, d'une façon ou d'une autre, et de pousser les médis insurgés à des excès de nature à rendre impossible toute solution paisible de la difficulté du Nord-Ouest.

Nous disons que la conspiration n'a qu'en partie avortée ; en effet, s'il est clair que les choses n'iront pas plus loin, en ce qui concerne les deux députés molestés, il est également clair que le gouvernement fédéral est sorti de cette affaire gravement compromis et que la nouvelle de l'arrestation des deux députés va créer dans le Nord-Ouest une excitation qu'on aura peut-être bien du mal à calmer.

De ces deux résultats, le premier seul est bien défini et, laissant pour le moment le second de côté, nous ajouterons quelques considérations concluantes au jugement sommaire que nous avons déjà porté sur l'attitude inouïe prise par le gouvernement en cette occurrence. Nous voulons que personne, pas même les esprits croches, ne puisse douter que le droit des gens a été violé de la manière la plus flagrante ; nous voulons qu'il y ait accord complet là-dessus afin que cette condamnation générale serve d'enseignement pour l'avenir.

Que les deux députés arrêtés répondent en tous points au signalement que donnent du parlementaire les codes de de tous les peuples, cela ne fait pas l'ombre d'un doute : M. l'abbé Ritchot et M. Scott sont, comme le juge Black, des parlementaires dans l'acceptation la plus rigoureuse et la plus vraie du mot. Or, de tout temps et dans tous les pays le parlementaire a été considéré comme revêtu d'un caractère sacré et toute violation de sa personne a été regardée comme une honte nationale pour le peuple qui l'a laissé commettre. Les

sauvages de l'Afrique eux-mêmes respectent les parlementaires.

Nous trouvons cités les textes suivants, qui pourront édifier ceux qui ne sentiraient pas d'eux-mêmes quelles sont, à cet endroit, les prescriptions du droit des gens et du code de l'honneur national :

Vattel dit :
"Celui qui porte atteinte à ces principes blesse la sûreté commune et le salut des nations ; il se rend coupable d'un crime atroce envers tous les peuples."

Garnier-Pagès dit :
"Suivant les règles du droit des gens, conformes en cela aux lois de l'humanité et du bon sens, la personne d'un parlementaire, qui s'est fait reconnaître pour tel est inviolable et sacrée..."

"Les parlementaires doivent être respectés même dans les discordes civiles."

De Bourge dit :
"Il ne saurait y avoir dérogation à cette règle sacrée, même en guerre civile et envers l'envoyé d'un parti "comme rebelle."

Nous autorisant de ces citations nous disons : la molestation à laquelle M. l'abbé Ritchot et M. Scott ont été soumis est une honte ; la différence établie entre ces deux députés et leur collègue le juge Black est une infamie et une insulte, et l'excuse donnée par Sir John A. Macdonald pour justifier la non-intervention du gouvernement fédéral constitue une note de déshonneur.

Sir John, on s'en souvient, avait répondu carrément à une interpellation que les députés relèvent des magistrats d'Ontario et que le gouvernement fédéral n'avait rien à voir à leur arrestation.

Eh ! bien, nous répéterons que nous avons été profondément étonné d'entendre sortir une pareille justification de la bouche d'un homme d'état censé être au fait des plus petits détails du code d'honneur national.

Et pour comble d'humiliation il ne s'est pas trouvé dans les Communes un seul député qui ait eu le courage de se lever et de dire à Sir John :

Moi, je proteste contre cet indigne faux-fuyant ; moi, je maintiens que le gouvernement est tenu en honneur à protéger les deux députés contre cette persécution, car je n'admets pas, moi, que le droit local puis primer le droit des gens.

Il doit y avoir, demain, dans une des salles de l'école normale-Laval, une assemblée de citoyens, convoquée dans le but de rédiger une adresse destinée à être présentée à Sa Grandeur Mgr l'archevêque lors de son arrivée à Québec.

La Canadienne.

La garde-côte *La Canadienne* est parti samedi après-midi de la rade Québec pour sa croisière annuelle dans le bas St. Laurent.

Dans le cours de la matinée de samedi, un grand nombre de personnes sont allées, les unes tout simplement par curiosité, les autres pour faire leurs adieux au populaire commandant Lavoie, visiter *La Canadienne* ; les unes comme les autres sont revenues enchantées de l'extrême courtoisie du commandant et charmées de la fraîche toilette du coquet petit navire.

La Canadienne a signalé son départ par une salve d'artillerie, à laquelle il a répondu du *Napoléon III*.

Nous souhaitons au commandant et à l'équipage de la *Canadienne* une heureuse croisière.

La compagnie d'assurance pour le feu de Québec mérite à bon droit l'encouragement de notre population. Malgré les pertes énormes qu'elle a éprouvées, dans les incendies de 1845 à 1866, les réclamations contre l'office de Québec ont été régulièrement payées et ont sauvé ainsi de la ruine grand nombre de familles. Les actionnaires s'empresant toujours de satisfaire les demandes. Une autre compagnie puissante du pays est tombée après le désastre de 1845.

A la suite des ravages de 1866, plusieurs offices anglais et américains ont retiré leurs agences, celles qui sont restées ont haussé leurs taux. L'office de Québec, qui avait constamment refusé d'adopter un taux plus élevé, a renoué toutes les pertes en espèces et a continué d'assurer à des termes aussi favorables que possible.

Les actionnaires composés de nos plus riches concitoyens, dont plusieurs sont directeurs, ont aidé cordialement la corporation dans ses efforts pour améliorer la distribution de l'eau et son application à l'extinction des incendies, payant la taxe imposée pour entretenir la bri-

gade du feu, ce que d'autres compagnies ont refusé de faire. La compagnie de Québec s'est surtout efforcée d'assurer à la cité le grand avantage d'un télégraphe d'alarme, c'est elle qui en a commencé les négociations et pour assurer son achèvement, les déboursures de la ville ont été prises au pair pour les contracteurs, tandis qu'elles étaient à un écompte de dix par cent.

Pour tous ces motifs et surtout pour la raison qu'une entreprise locale devrait avoir la préférence, nous espérons que ceux qui font assurer, tout en jouissant des avantages que leur offre maintenant la compagnie, s'apercevront qu'il est dans leur intérêt d'encourager la compagnie d'assurance pour le feu de Québec.

Le Droit des Gens.

INVOLABILITÉ DES PARLEMENTAIRES.

Il est dans le droit politique des peuples un article, le seul peut-être, qui n'a jamais varié, auquel il ne saurait y avoir de dérogation ; un article que respectent les peuples civilisés ; cet article est celui qui concerne l'inviolabilité des *Parlementaires*.

La personne d'un parlementaire est sacrée ; le caractère dont le revêt sa mission l'enlève à toute juridiction civile ou criminelle : la sûreté et le respect de sa personne jusqu'à son retour sont confiés à l'honneur national, et la tribu, le peuple, ou l'autorité qui forligne en pareille matière se met au ban des nations ; car la violation du principe de la parfaite inviolabilité dont jouit le *Parlementaire* est un crime de lèse-humaine.

Le consentement unanime des peuples a sanctionné ce droit fondé sur l'honneur et le bon sens ; l'histoire constate le fait de l'acceptation de cette règle, comme la raison en démontre de prime-abord l'absolue nécessité. Encore une fois, toujours et partout la personne des *Parlementaires* (sous les noms variés de *héralds*, *députés*, *légalis*, etc., etc.) a été reconnue comme inviolable et sacrée.

Que faut-il pour conférer à un envoyé ce caractère de *Parlementaire* ? Tout bonnement qu'il se fasse connaître comme tel et qu'on le laisse pénétrer. Du reste, nul besoin de formes particulières, nul besoin de lettres : c'est une affaire d'honneur qui n'admet point les arguties de la chicane et de la procédure.

On n'est point obligé d'admettre un parlementaire ; mais dès lors qu'un parlementaire se présente à la frontière ou dans les lignes, on doit lui faire savoir de suite la décision qu'on a prise ; il le laisse-t-on pénétrer, il a, de ce moment jusqu'à celui de son retour en lieu sûr le caractère qui rend sa personne inviolable : lui-même ou la partie visitée par lui sont libres de mettre fin à leur mission quand bon leur semble ; mais dans l'un ou l'autre cas, le député a droit à une protection efficace et complète jusqu'à son retour sain et sauf.

On peut mettre des conditions à son admission, on peut lui bander les yeux, on peut le garder à vue, on peut l'interner sans qu'il ait droit de se plaindre de ces précautions ; pourvu que tout cela ne soit que des précautions exercées directement par l'autorité suprême, avec des formes respectueuses et en dehors de l'intervention des tribunaux ordinaires ; car par le fait seul du caractère sacré qu'il revêt, le député est exempt de toute poursuite parfaite pour tous actes de lui ou de ses siens ; alors même qu'il s'agit de discordes civiles et de rébellion ouverte, voire même dans le cas de brigandage à main armée ; car si on ne veut pas entendre le *Parlementaire*, alors on refuse de le laisser pénétrer.

Voilà le droit des gens sur la matière, tel qu'admis sans contestation, tel que professé par tous les publicistes, tel qu'on le trouve dans tous les traités, tel qu'il git au fond de la pensée de tout homme honorable, tel que pratiqué par toutes les nations, à toutes époques de l'histoire, et s'il en était autrement les relations entre peuples pendant la guerre, entre partis hostiles en temps de troubles intestins pour traiter de paix et d'accordement, seraient impossibles.

Il résulte donc que toute infraction à ce principe est non-seulement un crime contre le droit des nations, mais un crime accompagné d'un odieux gnet-apens d'une perfidie sans égale.

La Capitale du Canada renferme aujourd'hui dans son sein trois *Parlementaires* venus pour représenter les populations du Nord-Ouest. La présence de ces hommes au Gouvernement a été sollicitée par une Proclamation de Son Excellence le Gouverneur-Général, par les invitations de Commissaires autorisés, par une communication télégraphique pressante signée du Secrétaire d'Etat, deux d'entre eux sont venus en compagnie d'un Commissaire du Gouvernement et ont été rencontrés à la frontière par un magistrat ayant, avec ses agents, mission de les admettre et de les conduire jusqu'à la Capitale. Si jamais il a existé des parlementaires dont le caractère fût hors de doute, ceux-ci en sont. Qu'arrivera-t-il ? Ce que tout le Canada sait déjà : pendant qu'on entoure d'égards, comme de juste, un de ces parlementaires, les deux autres sont arrêtés par la police et traînés de tribunal en tribunal sur le mandat des Magistrats de la Province d'Ontario, soumis à des enquêtes vexatoires et menacés d'être jetés en prison en attendant leur procès criminel !

Il n'y aura dans le monde entier qu'une voix pour flétrir une telle atrocité. Il n'y aura qu'un cri d'indignation dans l'âme de tous les honnêtes gens ! Les Sioux et les Pieds Noirs vont nous appeler des barbares !

Telle est la gravité de cette violation du droit des gens que le *Globe* même n'o-

se l'approuver : le *Herald* de cette ville la voit avec déplaisir, et la conscience des honnêtes gens s'en émeut dans toute la Province de Québec.

On a manqué à la foi, et l'honneur du Canada a reçu une flétrissure. Pour notre part, nous élevons la voix pour protester et ne partager en rien devant l'histoire ni devant le monde entier une pareille honte. — (*Nouveau-Monde*.)

Elections municipales.

CLOTURE DES POLLIS.

La votation est terminée samedi après-midi à quatre heures. En voici le résultat complet :

QUARTIER CHAMPLAIN.	
<i>Echevins.</i>	
Hearn	70
Dinning	69
<i>Conseillers.</i>	
Giblin	117
McLaughlin	104
Blais	114
Burns	113
QUARTIER MONTCALM.	
<i>Echevins.</i>	
Scott	118
Rivest	74
<i>Conseillers.</i>	
O'Hare	198
Tachereau	202
Fitzgerald	4
QUARTIER ST. ROCH.	
<i>Echevins.</i>	
Oblé	131
Gay	12
<i>Conseillers.</i>	
Valin	160
Tourangeau	73
Auger	75
Julien	129
QUARTIER ST. LOUIS.	
<i>Echevins.</i>	
M. Hunt a été élu unanimement, échevin pour ce quartier.	
<i>Conseillers.</i>	
Bossé	151
Home	170
Henclay	52
QUARTIER DU PALAIS.	
<i>Echevins.</i>	
Norris	52
Hall	0
<i>Conseillers.</i>	
Blanchet	2
Roy	0
Hébert	83
Gagnon	82
QUARTIER JACQUES CARTIER.	
<i>Echevins.</i>	
Chambers	131
Gingras	116
<i>Conseillers.</i>	
MM. Mailloux et Roy ont été élus unanimement conseillers de ce quartier.	
QUARTIER ST. PIERRE.	
<i>Echevins.</i>	
Bourget	18
Garneau	94
<i>Conseillers.</i>	
Convey	207
Bourget	180
Gibb	232
Nolan	219
QUARTIER ST. JEAN.	
<i>Echevins.</i>	
On se rappelle que l'échevin et les deux conseillers de ce quartier ont été élus à l'unanimité.	

Encore à propos du service des malles.

M. le Rédacteur,
Veuillez, s'il vous plaît, m'accorder un petit coin dans votre journal pour les quelques lignes suivantes :

Il ne se passe presque pas une semaine sans que nous ayons à souffrir, quelque irrégularité fâcheuse dans le service des malles dans les paroisses de Ste. Hénédine, Ste. Marguerite, St. Edouard de Frampton, etc. Ça devient impatient ! A qui la faute ?

Exemple, entre beaucoup d'autres que l'on pourra donner au besoin.

Aujourd'hui, jeudi 21 avril, notre Courrier apporte le sac de la malle vide. Pas un seul journal, pas une lettre de Québec, de Montréal etc. Les *Cantons de l'Est* seuls nous arrivent. Qui peut expliquer cela ?

Des plaintes publiques ont déjà été faites. Vous avez eula complaisance de les signaler dans vos colonnes. Nous en savons gré. Des lettres privées ont été adressées, dans le même sens, à qui de droit, et cependant, aucune amélioration ne s'est fait sentir. Nous sommes encore à la même peine.

Encore une fois à qui la faute ?

M. l'inspecteur des Postes doit venir dans notre canton depuis plus de deux mois pour des raisons qu'il connaît ; et nous sommes encore à l'attendre. Il est vrai que ce Monsieur a été bien occupé avec la ligne du Grand-Tronc, depuis Lévis à la Rivière-du-Loup pendant un certain temps.

Cependant une visite, dans notre localité, serait d'une grande utilité. Il recevrait, de la part des personnes compétentes et bien intentionnées, des informations d'une grave conséquence.

Au reste, je prie M. l'inspecteur de prendre en bonne part ces remarques.

Ste. Hénédine, 21 Avril 1870.
(Communiqué.)

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le télégraphe transatlantique.)

Paris, 21.

Les journaux irréconciliables publient un énergique appel aux électeurs de France pour les engager à voter contre la question du gouvernement personnel.

Parmi les signatures de cet appel, il y a M. Arago, Bancel, Crémieux, Gambetta, J. Favre, Garnier-Pagès et Jules Simon.

Le *Figaro* prétend que M. Daru et Buffet ont laissé le Ministère à cause d'une lettre du duc d'Aumale qui le conseillait d'agir ainsi ; car s'ils étaient restés, les Orléanistes auraient

pu voter pour le plébiscite.

Le président du Sénat M. Rouher s'est rendu auprès de l'Empereur pour lui présenter le Sénatus-Consulte voté à l'unanimité par le Sénat.

Le vote sur le plébiscite sera pris le 8 mai, versé le 10 et le résultat officiel annoncé pour le 12.

Madrid, 21.

La famille du Prince Henri de Bourbon a refusé d'accepter l'indemnité de \$6,000 à laquelle le duc de Montpensier a été condamné par le Conseil de Guerre.

Londres, 21.

Il y a eu ici une grande assemblée qui s'est tenue pour protester contre la proposition qui avait été faite de faire une inscription officielle dans les courants.

Les nouvelles de Rome contredisent la rumeur qui s'était répandue dernièrement que la minorité dans le conseil oecuménique se retirerait si le dogme de l'infailibilité était déclaré.

Londres, 23 avril.

Les fénies déploient une activité extraordinaire. Les autorités ont saisi hier des armes à Manchester et à Newcastle.

La reine et princesse Alexandra ont échappé à un grand danger hier, tandis qu'elles se promenaient en voiture près de Ryde. Leur carrosse fut poursuivi par un lourd wagon attelé de deux chevaux qui avaient pris le mors aux dents. L'habileté du conducteur a empêché une collision.

Paris, 23 avril.

Les membres de la gauche, qui ont refusé de signer le manifeste d'hier, voteront cependant contre le plébiscite.

On croit qu'un décret sera publié demain, annonçant l'adoption par le sénat du sénatus-consulte et appelant le peuple à voter sur le plébiscite, le 5 mai.

Une lettre de l'Empereur, expliquant les changements constitutionnels, paraîtra dimanche.

FAITS DIVERS.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. — Les vapeurs de la compagnie du Richelieu ont commencé samedi leur voyages réguliers entre Québec et Montréal.

Le *Montréal*, Capt. Nelson, est arrivé dimanche matin. Il repartira à 4 heures P. M. pour Montréal. Ce splendide vapeur est point à neuf et comme toujours les voyageurs trouveront tout le confort, qu'on aime à reconnaître dans tous les vapeurs cette compagnie canadienne.

ARTILLERIE. — Il y a cet après-midi une revue de la cavalerie volontaire sur les plaines d'Abraham.

REVUE. — La revue des volontaires de Québec sur l'Esplanade, vendredi

La profondeur de sa cale est de 8 pieds et demi, sa vitesse est de 15 milles à l'heure.

La menuiserie et la sculpture font l'admiration de tous les visiteurs, et le salon magnifiquement meublé est un véritable palais, dans lequel l'œil ne saurait se reposer, tant les détails des moulures, la disposition des pièces et l'élégance de l'ensemble attirent et éblouissent à la fois. Ce salon contourné à ceux des autres bateaux, est très vaste.

A l'avant du salon, deux longues tables s'étendent de chaque côté de la cheminée et peuvent donner place à un nombre immense de passagers. C'est en même temps un bel ornement pour l'appartement.

Sur l'arrière, deux grandes plateformes serviront de lieux de promenades et permettront aux passagers tout en respirant l'air frais de St. Laurent, de contempler agréablement les accidents variés des rives pittoresques du grand fleuve.

Le *Berthier* fera le service entre Montréal et les Trois-Rivières.

Ce bateau, qui n'est en rien inférieur au *Québec* et au *Montréal*, fait honneur à ses propriétaires. Chaque année, toutes les fois qu'il s'agit d'une nouvelle entreprise, on constate toujours avec plaisir, que la Compagnie du Richelieu introduit dans ses vapeurs les améliorations les plus récentes et les plus propres à faciliter la navigation du St. Laurent. Une telle conduite n'a pas besoin de commentaires, et le passé florissant de la compagnie et la haute prime de ses actions sur le marché, nous disent suffisamment comment elle a été appréciée par le public. (—*Pays*.)

Compagnie d'Assurance de Québec contre le feu. Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent—A. Gaboury.

Avis—Domique Martel.

Grande vente de Fournitures de Maison—Casey & Cie.

Salapareille de Bristol.

Pilules sucrées de Bristol.

ANNONCES NOUVELLES.

Compagnie d'Assurance de Québec contre le feu. Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent—A. Gaboury.

Avis—Domique Martel.

Grande vente de Fournitures de Maison—Casey & Cie.

Salapareille de Bristol.

Pilules sucrées de Bristol.

BULLETIN COMMERCIAL

Le montants des droits perçus à la Douane le 22 courant, dans le port de Québec est de \$1907.47. Do de le 23 \$3298.63.

MARCHE DE QUÉBEC.

MARCHÉ EN DETAIL.

Québec 25 Avril 1870.

Bœuf, 1ère qualité, par 100 lbs	\$9 00	10 00
2ème do	8 00	9 00
3ème do	7 00	8 00
Par livre	0 06	0 19
Veu par livre	0 10	0 12
Mouton, do	0 10	0 12
Lard frais, par 100 livres	9 00	10 00
do, par livre	0 09	0 10
Lard salé, do	9 50	10 00
Jambon frais do	0 11	0 12
do salé do	0 14	0 15
Flan Extra Sup.	5 00	5 75
" Fancy	5 25	5 50
" Snp. No 1	5 10	5 40
" Fine	5 30	5 40
" Supérieure No. 2	4 60	4 80
" Middling	4 30	4 75
Pollards	3 65	3 80
Flour en poche 1re qual. par 100 lbs	2 50	2 75
Farine entière	2 45	2 60
do de blé d'Inde par 200 livres	4 25	4 40
do (do jaune) do	4 10	4 40
Saumon, n° 1, par 200 livres	13 00	0 00
do par livre	0 10	0 10
Morue verte, par baril	5 50	6 25
do par livre	0 02	0 03
Mouton, par quintal	5 75	6 00
Huile de morue, par gallon	0 60	0 00
Hareng du Labrador, n° 1, par baril	5 00	5 25
Volaille par couple	0 75	0 80

IMPORTATIONS.

22 Avril.

Par le navire Lake Ontario, Benson, de Liverpool—36 paquets d'acier à Chine et Bénédicte. 34 boules, 7 caisses, 5 barils, 3 ballots à Wm McLimont. Par la goélette Martha, Day, de Bonne Bay, Labrador—350 barils de harengs, 3 barils d'huile, 1 lot de fourrures à F. Day.

Par le navire Shannon, McConnell, de Glasgow—6 boîtes, 11 ballots à Behn Bros. 3 paquets de cordages à L. Lemesurier. 7 ballots, 3 boîtes à A. Hamel et Frère. 2 caisses de papeterie à Jos Crémazie. 8 do à Léger Brousseau. 7 do à Garant & Trudel. 1 do, 36 ballots à Tôt et Garneau. 2 ballots, 1 caisse à Thibaudneau, Thomas et Cie. 2 caisses à McCall, Shelly et Cie. 8 ballots, 5 caisses à Bouchard, Lortie et Cie. 13 ballots, 4 caisses à Wm McLimont. 60 bouquets de sucre à J. Ross et Cie.

Par le navire Scotland, Anderson, de Greenock—882 ton. de charbon par vapeur à Benson et Cie.

Par le navire Cairngorm, Guy, de Glasgow—450 ton. de fer en saumons à Winn et Holland. 75 do, 437 barres de fer, 879 paquets de fer à Moncey et Bénédicte. 2473 barres, 879 paquets de fer à Moncey et Bénédicte. 2601 barres, 360 paquets de fer à Moncey et Bénédicte. 6106 barres, 1057 paquets de fer à Trudel et Voyer. 1601 barres, 152 paquets à W et P Currie et Cie. 200 paquets d'écluse, 6 barils, 83 paquets de fer, 549 barres, 2 boîtes, 3 paquets de broches, 1 boîte à C et W Wurtelle. 310 fourneaux de camp, 36 poudres à Lemesurier et Noël. 145 fourneaux de camp et couverts, 1072 couverts, 72 poudres, à C et W Wurtelle. 505 fourneaux de camp à C Samson. 600 ballots d'écluse à Price, Bros et Cie. 6 papiers à Martineau et Thibaudneau. 50 do à McLaughly, Dolbec et Cie. 3 ballots à Lemesurier. 200 caisses de whiskey à Gibb, Laird et Cie. 50 do à W Poston. 50 barils de coaltar à orire.

Par le Grand-Tronc.

23 Avril.

1 boîtes à Jos Clouston. 1 boîte, 1 barrique à S Andrews. 40 caisses de cartes à Chénier et Bénédicte. 1 bouquet, 4 barils de quincaillerie à F O Vallerand. 2 bouquets, 1 barrique à F Norris. 10 barils à G Lemesurier. 1 boîte de cuir à Robitaille et V. 121 demi-boîtes de thé, 75 sacs de café J Ross et Cie. 1 paquet de vêtement à H V Scott.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

22 Avril.

Navire Scotland, Anderson, Greenock, 24 mars, Benson et Cie, charbon.

Countess of Minto, Boverley, Carthagena, 17 mars, à ordre, lest.

Shannon, McConnell, Glasgow, 22 mars, Chénier et Bénédicte, quincaillerie.

Goélette Martha, Day, Bonne Bay, Terre-Neuve, à ordre, hareng.

ARRIVAGES.

22 Avril.

Navire Scotland, Anderson, Greenock, 24 mars, Benson et Cie, charbon.

Countess of Minto, Boverley, Carthagena, 17 mars, à ordre, lest.

Shannon, McConnell, Glasgow, 22 mars, Chénier et Bénédicte, quincaillerie.

Goélette Martha, Day, Bonne Bay, Terre-Neuve, à ordre, hareng.

ARRIVAGES.

22 Avril.

Navire Scotland, Anderson, Greenock, 24 mars, Benson et Cie, charbon.

Countess of Minto, Boverley, Carthagena, 17 mars, à ordre, lest.

Shannon, McConnell, Glasgow, 22 mars, Chénier et Bénédicte, quincaillerie.

Goélette Martha, Day, Bonne Bay, Terre-Neuve, à ordre, hareng.

ARRIVAGES.

22 Avril.

Navire Scotland, Anderson, Greenock, 24 mars, Benson et Cie, charbon.

Countess of Minto, Boverley, Carthagena, 17 mars, à ordre, lest.

Shannon, McConnell, Glasgow, 22 mars, Chénier et Bénédicte, quincaillerie.

Goélette Martha, Day, Bonne Bay, Terre-Neuve, à ordre, hareng.

EN CHARGEMENT.

22 Avril.

Christine, 716, Londres, A. Gilmour et Cie, aux des Sauvages.

23 Avril.

Ripple, Bathurst, W H Jeffery et Cie, quai des Commissaires.

Countess of Minto, 1170, Sanderland, R R Dobell et Cie, bône de Finnagan.

L'Impératrice, 49, St Barbe, D Gaumont, quai des Commissaires.

Teaser, 55, Labrador, Jos Duchesne, quai de Renaud.

Diver, Dalhousie, N B, J B Bertrand et Cie, quai de Crawford.

ACQUITTÉS.

23 Avril.

Goélette l'Impératrice, Gaumont, St Barbe, Terre-Neuve, D Gaumont.

Marie Anna, Fortier, Labrador (en dodans), H H Sewell.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.

22 Avril.

Goélette Ste Anne, Abr Caron, Bic—Lest.

Prime Rose, Oct Côté, do—Pates et œufs.

Teaser, Joseph Duchesne, Québec—Lest.

Lady Elgie, Ls Lavoie, Eboulements—Lest.

Hearty, B Aslin, Gaspé—Morue verte et sèche.

Marie-Louise, Elz Savard, St Irénée—Lest.

23 Avril.

Goélette Ranger, Thos Robert, Gaspé—Lest.

Marie Mita, Chs Potvin, Eboulements—Bois.

25 Avril—Burge Queen Victoria, Jos Paquin, Montréal—Fleur.

New Zealand, Jos Piché, Montréal—Fleur.

SAUVE D'UNE MORT CERTAINE.—Parmi les maladies produites par les médécines minérales, c'est le mercure qui est le plus terrible, car quelquefois il ronge littéralement la chair de votre corps, la moelle, les os et tout. Un cas des plus terribles de cette espèce dont on se souvient, est celui d'un homme nommé Hassett, décrit il y a quelques années dans le "Buffalo Commercial" et dans plusieurs autres journaux. Rien ne manquait à cet homme que la mort, quand on lui conseilla de prendre la Salapareille de Bristol. Il était presque une squelette à cette époque; le peu de chair qu'il avait sur les os était couvert de ulcères repoussants; son malheureux corps souffrait les tourments de la torture. En deux semaines, ce grand antidote le fit sortir du lit et le remit sur ses pieds. C'était presque une résurrection. Les ulcères se fermèrent pour ne se rouvrir jamais. La force, l'embonpoint et la santé lui revinrent. Ces faits sont constatés et familiers au public, qui ne les met jamais en doute. La Salapareille de Bristol est une guérison sûre et immédiate pour les désordres ulcéreux et éruptifs.

Aux Invalides Nationaux. Encore quelques mots à ceux d'entre vous qui souffrent de l'indigestion et de son accompagnement habituel, la constipation. Vous voulez du soulagement sans prostration, une guérison rapide sans douleurs. Le moyen d'obtenir ce soulagement, d'accomplir cette guérison vous est offert dans l'usage de la *Pilule sucrée de Bristol*, le seul cathartique qui rouvre les passages obstrués des entrailles sans la moindre crispation et qui redonne à l'estomac et au foie la vigueur qui leur a été enlevée par cette maladie. Cet apéritif n'affaiblit jamais un organe quelconque et ne réduit pas la force générale. Au contraire, il renouvelle l'affaiblissement, la santé naturelle des fonctions digestives et sécrétives. Rarement est-il nécessaire d'appeler un médecin là où cette sûre et toute suffisante médecine de famille est gardée dans la maison. Les fioles en contiennent 7 doses chaque et les pilules ont cet immense avantage sur toutes les autres qu'elles peuvent être gardées sans perdre leurs qualités.

A vendre par tous les Pharmaciens.

22 Avril 1870

Les médécines les recommandées

Régie générale, les médécines de quelque renommée sont opposées au moment à propriétés particulières et dans beaucoup de cas refusent l'usage à leurs patients; il n'en est pas de même des "PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS" qui font une exception particulière à cette règle.

Les principaux Docteurs en médecine en recommandent fortement l'usage, et ces Pastilles se sont acquises une réputation de supériorité incontestable sur toutes les autres préparations vermifuges qui sont aujourd'hui offertes en vente de tous côtés. Elles ont été analysées et on a été forcé de reconnaître qu'elles possédaient des propriétés anthelmintiques supérieures; elles agissent comme tonique et comme vermifuge, et en donnant du ton à l'estomac et aux intestins, elles empêchent la rechute de l'enfant une fois rétabli.

A vendre à Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Ahern, Pharmaciens.

A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.

Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 876

Avis spécial.—Les Pastilles-A-Vers Végétales de DEVINS sont une amélioration des temps modernes dans le traitement médical des enfants. Elles réussissent en elle-même des qualités jusqu'à présent considérées incompatibles, étant aussi délicieuses au goût que la confiserie la plus délicate, aussi agréables à l'odorat que le frais parfum des fleurs printanières, et d'un autre côté, d'une efficacité supérieure à tous médicaments de ce genre déjà découverts.

L'enfant en bas âge, du tempérament le plus revêché, les savoure avec délice, et les mères de famille ne peuvent que se féliciter de sa parfaite sûreté, et, comme nous n'en doutons pas, elles tiennent à soulager leurs enfants par la destruction de vers d'une manière certaine et complète.

Pour éviter la contrefaçon, assurez-vous que le mot "DEVINS" est estampillé sur chacune de ces Pastilles.

A vendre à Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Ahern, Pharmaciens.

A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.

Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 877

Quels avantages ne procurent pas ces enfants beaux et forts, pleins de vie et de santé?

Pourtant, il est peu de familles qui jouissent de cette satisfaction; la mauvaise diète que l'on fait généralement suivre aux enfants engendre les vers et ruine la meilleure constitution primitive, et cause d'après l'opinion des meilleurs médécins, les nombreuses maladies qui font tant souffrir l'espèce humaine.

Heureusement que nous avons les PASTILLES-A-Vers Végétales de DEVINS pour la destruction infaillible de toutes espèces de vers, et nous recommandons au peuple de ne perdre aucun temps et de les essayer de suite avant que le mal n'ait fait un progrès dont il serait impossible d'arrêter les suites fâcheuses.

A Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Ahern, Pharmaciens.

B St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.

Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 878

Que peut avoir coûté un enfant?—Des centaines de parents se font cette demande, voyant leurs enfants prendre une mine misérable et devenir pâles et amaigris, changement dont le médecin aussi bien qu'eux-mêmes ignore la cause. Nous pourrions répondre pourtant de dix ans entre douze, que ce sont les vers, ces ennemis physiques qui font ces ravages et empêchent qu'il n'y ait pour eux et les pauvres petits patients pasent ainsi de jour en jour jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de remède.

Pères et mères, vous pouvez sauver vos enfants car les Pastilles Végétales de Vers de Devins sont un remède sûr et efficace; non-seulement en détruisant les Vers, mais même en neutralisant le géral effet dans lequel cette vermine se propage. Ne tardez pas! Faites-en l'essai! Essayez-les.

Remarquez bien que chaque Pastille est estampillée avec le nom de DEVINS.

A vendre à Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Ahern, Pharmaciens.

A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.

Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 879

NAISSANCE.

En cette ville, le 23 du courant, la dame de Arthur Girard, 66r, du département de la Trésorerie, un fils.

DECES.

Samedi matin, à St. Roch, à l'âge de 64 ans, Madame Julie Falardeau, veuve de feu Sieur Louis Duchesneau.

A Deschambault, le 22 avril courant, M. Pierre Montmault, ancien cultivateur, à l'âge avancé de 91 ans et quelques mois. Ses funérailles ont eu lieu dans l'église de cette paroisse.

A Plessisville, Somerset, le 22 du courant, à l'âge de 22 ans, Madame Marie-Louise Grenier, épouse de Venceslas Nadeau, 66r, commerçant de bois. Elle laisse pour pleurer sur sa tombe, un époux inconsolable et une petite fille de 2 ans, ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis qui garderont longtemps le souvenir de ses qualités et de ses vertus.

Les journaux canadiens sont priés de reproduire.

A Sherbrooke, le 17 du courant, à l'âge de 25 ans, M. Moise O. Cabana, frère de H. O. Cabana, 66r, avocat, co-Éditeur-Propriétaire du *Pionnier de Sherbrooke*.

COMPAGNIE DES REMORQUEURS DU ST. LAURENT.

Pour Chicoutimi:

LE "CLYDE" Vapeur de première classe, CAPT. LECOURE, laissera le Quai St. André, MARDI, le 3 de MAI à 8 heures A. M., en arrêtant aux Ebolements, à Murray Bay, à la Rivière-du-Loup, à Tadoussac et à la Baie des Ha! Ha!

Au retour, le "CLYDE" laissera Chicoutimi, JEUDI MATIN, le 5, à la Rivière-du-Loup à 6 heures A. M., et Murray Bay, à 9 heures A. M., VENDREDI MATIN.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire. 981

Québec, 25 Avril 1870.

A vendre chez DEVINS & BOLTON, Pharmaciens de Montréal, et par tout les marchands de la campagne.

A Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Ahern, Pharmaciens.

A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.

Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 881

Une nouvelle merveille en médecine.—Jusqu'il y a peu d'années, les remèdes prescrits pour la destruction des vers du système humain étaient de la nature la plus dangereuse et la plus dégoûtante; les petits enfants, malgré leur résistance, recevaient des doses de Doile, de Jalap, de Calomel, et d'autres minéraux drastiques et corrosifs, sans que pour cela le but désiré fut atteint. La méthode est maintenant bien différente; les délicieuses confécions connues sous le nom de "Pastilles végétales de Devins" ont été découvertes et sont prêtes à être données aux enfants et elles sont sûres pour les faibles et ne manquent jamais de chasser les vers: rétablissement c'est l'âge du progrès. Préparées seulement par Devins & Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice.

A Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Ahern, Pharmaciens.

A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.

Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 880

LECTEURS

Voyez et lisez.

Roxton Falls, 18 sept. 1867.

MM. Devins & Bolton.

Messieurs,—Je me fais un devoir de prôner les qualités supérieures de vos Pastilles-A-Vers végétales.

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui l'fatiguaient beaucoup, et j'aimais à certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infaillibles pour la guérison des vers.

(Signé,) Votre etc. E. ST. JACQUES.

A vendre à Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Ahern, Pharmaciens.

A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.

Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 879

NAISSANCE.

En cette ville, le 23 du courant, la dame de Arthur Girard, 66r, du département de la Trésorerie, un fils.

DECES.

Samedi matin, à St. Roch, à l'âge de 64 ans, Madame Julie Falardeau, veuve de feu Sieur Louis Duchesneau.

A Deschambault, le 22 avril courant, M. Pierre Montmault, ancien cultivateur, à l'âge avancé de 91 ans et quelques mois. Ses funérailles ont eu lieu dans l'église de cette paroisse.

A Plessisville, Somerset, le 22 du courant, à l'âge de 22 ans, Madame Marie-Louise Grenier, épouse de Venceslas Nadeau, 66r, commerçant de bois. Elle laisse pour pleurer sur sa tombe, un époux inconsolable et une petite fille de 2 ans, ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis qui garderont longtemps le souvenir de ses qualités et de ses vertus.

Les journaux canadiens sont priés de reproduire.

A Sherbrooke, le 17 du courant, à l'âge de 25 ans, M. Moise O. Cabana, frère de H. O. Cabana, 66r, avocat, co-Éditeur-Propriétaire du *Pionnier de Sherbrooke*.

COMPAGNIE DES REMORQUEURS DU ST. LAURENT.

Pour Chicoutimi:

LE "CLYDE" Vapeur de première classe, CAPT. LECOURE, laissera le Quai St. André, MARDI, le 3 de MAI à 8 heures A. M., en arrêtant aux Ebolements, à Murray Bay, à la Rivière-du-Loup, à Tadoussac et à la Baie des Ha! Ha!

Au retour, le "CLYDE" laissera Chicoutimi, JEUDI MATIN, le 5, à la Rivière-du-Loup à 6 heures A. M., et Murray Bay, à 9 heures A. M., VENDREDI MATIN.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire. 981

Québec, 25 Avril 1870.

COMPAGNIE DES REMORQUEURS DU ST. LAURENT.

Pour Chicoutimi:

LE "CLYDE" Vapeur de première classe, CAPT. LECOURE, laissera le Quai St. André, MARDI, le 3 de MAI à 8 heures A. M., en arrêtant aux Ebolements, à Murray Bay, à la Rivière-du-Loup, à Tadoussac et à la Baie des Ha! Ha!

Au retour, le "CLYDE" laissera Chicoutimi, JEUDI MATIN, le 5, à la Rivière-du-Loup à 6 heures A. M., et Murray Bay, à 9 heures A. M., VENDREDI MATIN.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire. 981

Québec, 25 Avril 1870.

AVIS

EST par le présent donné: que suivant acte de Curatelle devant MRS WATTERS, Notaire, en date du premier jour de MARS dernier et dûment homologué en justice le vingt-et-un du même mois par MM. FISET & BOURROUGES, le soussigné a été nommé Curateur aux absents THOMAS ARMSTRONG et OLODMIR ARMSTRONG.

DOMINIQUE MARTEL.

St. Augustin, 25 Avril 1870.

Québec, 25 Avril 1870.—1f. 980

GRANDE VENTE.

Fourniture de Maison.

AMEUBLEMENT de salon en noyer noir, Piano-forte de "Chickering," glaces pour les trumeaux, consoles, tables en marbre, riches rideaux de damas, tapis, gravures. Fourniture de salle à dîner, cristal, porcelaine, vaisselle de pierre et d'argent. Plusieurs garnitures de coucher, contenant tous les effets de literie, toiles, couvertures de lit, couettes, etc. Utensiles de cuisine, tapis cirés pour passage, gazelles, etc.

Le tout pour être vendu, VENDREDI, le 29 Avril, à la résidence de FEU CHARLES McDONALD, 80r, rue du Parloir, près du couvent des Ursulines.

CASEY et Cie, Encauteurs. 982

Québec, 25 Avril 1870.

Le coût des licences d'auberge pour 1870-71 sera:

Pour la cité	\$46.00
Pour une ville incorporée (Lévis)	44.00
Pour les campagnes	39.00
Pour vin et bière	20.80
Licences pour vendre par trois demiars, villes et campagnes	24.00
" Colporteurs	11.00
" Billards	62.00
" Prêteurs sur gages	75.00
" Encauteurs	28.00

Les droits provinciaux sur licences ne sont pas chargés. Les certificats doivent être revêtus de cinquante signatures et signés par le Maire ou le préfet de la municipalité.

La loi frappe d'une amende de \$50 les violateurs de la loi, ou d'un emprisonnement n'excédant pas six mois.

Tout les licences, à l'exception de celles des prêteurs sur gages (*Pawnbrokers*), encauteurs et colporteurs, expirent le 30 AVRIL et doivent se renouveler sans délai.

Le Bureau des Licences, n° 17, rue Saint-Jacques, Basse-Ville, près de la Banque de Québec.

Percepteur du Revenu de l'Intérieur.

Québec, 20 Avril 1870.—3s.1fpa. 677

COMPAGNIE DU CHEMIN A LISSES

QUEBEC A GOSFORD.

Verserments sur les Actions.

AVIS est par le présent donné que les troisième, quatrième et cinquième verserments de deux PIASTRES par action, sur le capital souscrit de la Compagnie, seront dus les jours suivants, savoir:

3ième Verserment, 10 Janvier 1870	
4ième do 10 Mars 1870.	
5ième do 10 Mai 1870.	

Payables au Bureau de la Compagnie, Chalmers Commerciales, Rue St. Pierre.

G. L. J. FITZGERALD, Secrétaire. 989

Québec, 10 Décembre 1869.

A Vendre.

LE TRESOR DES AMES PIUSES, beau volume de 120 pages, renfermant un grand nombre d'offices et de prières.

A vendre par LÉGER BROUSSEAU.

Québec, 16 Février 1870.

A Vendre.

LE TRESOR DES AMES PIUSES, beau volume de 120 pages, renfermant un grand nombre d'offices et de prières.

A vendre par LÉGER BROUSSEAU.

Québec, 16 Février 1870.

AVIS.

NOUS, soussignés, Marchands, convenons et arrêtons enjoint, que le et après le dix-huitième (18) jour VRL, nous accepterons le monnaie en argent (taux suivants):

La Demi-Piastrique Américaine	2s. 4 d.
Le Quart de Pi. Américaine et le Che-lin Anglais	1s. 2 d.
Le Douze Souverains, la nature la plus dégoûtante	54d.
Le Dix Centimes Américain	24d.

(Signé)

Thibaudneau, Ths & Cie., John Ross & Cie. M. G. Mountain, Lane, Gibb & Cie., en liquidation, Gibb, Laird & Cie., T. Ledroit, T. Whitehead, John Lemesurier, Obispo & Beaudet, Trudel & Voyer, N. Lemieux & Noël, Samuel J. Shaw.

Et d'autres us qui seront publiés plus tard.

Québec, 20 Al 1870.—2f. 978

MARHANDISES NOUVELLES.

VENANT D'ÊTRE REÇUS:

NOUVEAUX bans, Nouveaux Chaux de Paille pour Dames. Nouveaux Chaux de Paille pour Enfants.

En vente chez ABR. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Port. 986

Québec, 18 Al 1870.

TAPIS.

VENANT D'ÊTRE REÇUS

Nouveaux Tapis de Bruxelles. Nouveaux Tapis de Table en Drap de Couleur. Nattes de Coton en Mouton.

En vente chez ABR. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Port. 986

Québec, 18 Al 1870.

GANT D'ALEXANDRE.

VENANT D'ÊTRE REÇUS.

Grand assortiment de Gants d'Alexandre.

En vente chez ABR. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Port. 986

Québec, 18 Al 1870.

Caoutchoucs, Parapluies.

VENANT D'ÊTRE REÇUS.

Capots de Caoutchouc de Fabrique Anglaise. Capots de Caoutchouc pour petit Garçon. Manteaux de Caoutchouc pour Dames. Caoutchouc pour Couvertures et Tabliers de Voitures.

Couvertures de tραπεaux en Caoutchouc. Tabliers de Caoutchouc. Un assortiment varié de Parapluies de Soie pour Dames et Messieurs. Parapluies de Cellulose. Parapluies de coton pour voitures.

En vente chez ABR. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Port. 986

Québec, 18 Al 1870.

CHAPEAUX DE SATIN.

NOUS venons de recevoir et offrons en vente à quelques douzaines de Chapeaux de Satin de la célèbre Fabrique de Quinot & Leberger, Paris.

—AUSSI—

Un beau choix de Chapeaux de Foutre, (forme tyrolienne.)

ABR. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Port. 986

Québec, 18 Al 1870.

Nouveautés.

NOUS venons de recevoir et offrons en vente les Marchandises suivantes:

Nouveaux Chapeaux de feutre pour messieurs, Nouveaux Patrons de Vestes pour printemps, Nouvelles Etolles à Robes, Nouveaux Placés pour Robes, Nouvelles Garnitures pour Robes, Nouveaux Jupons, Nouvelles Fanelles de fantaisie, Nouvelles Garnitures pour Chapeaux, Coils de toiles pour messieurs, Toile d'Ecosse, Cotons jaunes, et Cotons blancs, Nappes, Serviettes, Rideaux de mousseline, en grande variété, Petit Sac en maroquin pour dames, Sacs de voyages en tapis. Grande variété de Franges pour Rideaux.

En vente chez A. HAMEL et FRÈRES, Rue Sous-le-Port. 986

Québec, 30 Mars 1870.

COMPAGNIE DU CHEMIN A LISSES

QUEBEC A GOSFORD.

Verserments sur les Actions.

AVIS est par le présent donné que les troisième, quatrième et cinquième verserments de deux PIASTRES par action, sur le capital souscrit de la Compagnie, seront dus les jours suivants, savoir:

3ième Verserment, 10 Janvier 1870	
4ième do 10 Mars 1870.	
5ième do 10 Mai 1870.	

Payables au Bureau de la Compagnie, Chalmers Commerciales, Rue St. Pierre.

G. L. J. FITZGERALD, Secrétaire. 989

Québec, 10 Décembre 1869.

COMPAGNIE DU CHEMIN A LISSES

QUEBEC A GOSFORD.

Verserments sur les Actions.

AVIS est par le présent donné que les troisième, quatrième et cinquième verserments de deux PIASTRES par action, sur le capital souscrit de la Compagnie, seront dus les jours suivants, savoir:

3ième Verserment, 10 Janvier 1870	
4ième do 10 Mars 1870.	

Nouveaux Livres.
On pourra se procurer à la librairie de M. LÉGER Brousseau, propriétaire du Courrier du Canada, rue Buade, Haute-Ville, les ouvrages suivants, qui viennent de sortir des presses de M. SENEAL, Montréal.
Le Vicomte C. De Léry.
ET
SA FAMILLE
CET OUVRAGE EST ILLUSTRÉ DE PLUSIEURS GRAVURES.

ILLUSTRATIONS CANADIENNES
OU
NOTICE SUR LA FAMILLE GUY
ET SUR QUELQUES AUTRES FAMILLES
AVEC GRAVURES.

HISTOIRE
DES
Grandes familles Françaises du CANADA
ou aperçu sur le
Chevalier BENOIST
ET QUELQUES FAMILLES CONTEMPORAINES.
Ouvrage illustré contenant plus de 600 pages.

D'IBERVILLE
OU LE
Jean Bart Canadien.
ET LA
BAIE D'HU

PRECIS HISTORIQUE
OU ABREGE DE
L'histoire du Canada
Avec aperçu sur les principaux personnages du pays.
Ces qui désirent se procurer les volumes susdits n'ont qu'à s'adresser à
LEGER BROUSSEAU.
Qui est chargé de recevoir des commandes à ce sujet.
Québec, Janvier 1870.

BAZAR.
UN Grand Bazar, ayant pour but d'aider à l'exécution de certains travaux urgents dans l'Eglise de St. Sauveur devant avoir lieu au commencement de SEPTEMBRE prochain, les dames dont les noms suivent et autres, portant une recommandation à cet effet, recevront avec la plus vive reconnaissance tout don qu'on voudra bien leur faire en faveur de cette bonne œuvre.
MM. V. V. CHS. TANGUAY, Présidente,
" P. LEVASSOUR,
" P. CLOUTIER,
" F. MARVILLE,
" U. LAPORTE,
" J. B. COTÉ.
Madame Z. LEVASSOUR, présidera à la table des rafraichissements.
Par ordre,
M. MARTINEAU, Secrétaire.
Québec, 26 Janvier 1870.

LE CALENDRIER
Pour l'année
1870
MAINTENANT EN VENTE
LE
CALENDRIER
DU
DIOCESE DE QUEBEC,
Pour l'année 1870.

LES MESSIEURS DU CLERGE, les Marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER pouront se le procurer dans toutes les Librairies, en demandant spécialement le
CALENDRIER
de Brousseau.
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, rue Buade, Haute-Ville.
Québec, 5 Novembre 1869.

AVIS AUX PARENTS.
Mères sauvez vos Enfants
—
LES CELEBRES
PASTILLES A VERS.

DE
DEVINS
Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents.
ELLES SONT FALSIFIÉES, MÉFIEZ-VOUS.

POUR faire droit à la réputation méritée des Pastilles à vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques-unes des préparations sans valeur qui inondent le pays.
Demandez les véritables Pastilles à vers, couleur de rose, et qui sont marquées "DEVINS."
A vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

PRÉPARÉES SEULEMENT PAR
DEVINS & BOLTON,
APOTHECARIERS' HALL,
Près le Palais de Justice, Montréal.
A vendre à Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Ahern, Pharmaciens, A. St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Dugal, J. J. Veldou.
Québec, 19 Novembre 1869. 875


M. G. SEIFERT
VIEN JUSTEMENT DE RECEVOIR
UN NOUVEL ASSORTIMENT
DES CELEBRES
Lunettes Perfectionnées
Et de **LORNGONS** de
Lazarus, Morris & Cie.
MONTES EN
OR, EN ARGENT, EN ÉCALLE, ET EN ACIER.
Elles s'adaptent parfaitement à n'importe quelle vue.
Soul Agent à Québec :
G. SEIFERT,
Bijoutier,
No. 27, Rue St. Jean, Québec.
Québec, 22 Sept. 1869. 842

Le Grand Désidératum.
LA CHAISE-HAMAC
PATENTEE.
LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent l'union du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HAMAC PATENTEE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit et n'occupe seulement qu'un demi-pouce quand on ne s'en sert pas, et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$2.50 et au-dessus.
A vendre par
WM. DRUM,
Rue St. Paul, Québec.
Québec, 22 Sept. 1869. 843

VIN DE MESSE !
VIN DE MESSE
LES CUREES de ce diocèse sont respectueusement invitées à venir voir l'assortiment de VINS DE MESSE à notre établissement avant d'aller acheter ailleurs. Ces vins par leur pureté peuvent certainement soutenir la comparaison avec ceux offerts en vente en cette ville.
Comme ces vins sont directement importés, nous pouvons les vendre à meilleur marché que les autres marchands de vins de Québec et nous devons compétition.
Ces vins sont connus, approuvés et recommandés par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec.
L. BROUSSEAU,
Libraire,
Québec, 7 Août 1869. 577

Cierges ! Cierges !
On trouve toujours à la librairie du sousseigneur des CIERGES pour service funéraire et autres.
Ces cierges sont faits de cire d'abeilles garantie pure et exempte de toutes matières étrangères qui pourraient la falsifier.
L. BROUSSEAU,
Libraire,
Québec, 7 Août 1869. 578

RELATIONS INEDITES de la Nouvelle-France (1673-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1616-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Broché \$0.50 relié \$0.90.
A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7 Rue Buade Haute-Ville.

PENSEES SUR LA PASSION
pour tous les jours de l'année, en 3 volumes par le R. P. CASSEMAN, de Broussau, traduite de l'italien par le R. P. Benoît.
A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, rue Buade, Haute-Ville.
CARTES A JOUER de tous les goûts, avec boîte ou sans boîte.
A vendre par
LEGER BROUSSEAU.

A VENDRE
A la librairie de
DE
LEGER BROUSSEAU.
HISTOIRE
DE
CINQUANTE ANS
(1791-1841.)
ANNALES PARLEMENTAIRES ET POLITIQUES DU BAS-CANADA DEPUIS LA CONSTITUTION JUSQU'AU UNION.
PAR
T. P. BEDARD
LES souscripteurs et les personnes désireuses de se procurer cet ouvrage, devront s'adresser à M. LEGER BROUSSEAU, à la librairie où il se vend en détail \$1.25. 812
Québec, 20 Août 1869.

Le Jubilé
DU CONCILE
DE
L'immaculée Conception.
INSTRUCTION
PRIÈRES SPÉCIALES ET PIEUX EXERCICES
A l'usage de toutes les familles.
Publié avec Autorisation Ecclésiastique.
Montréal :—J. B. ROLLAND & FILS, Libraires-Éditeurs.
A vendre par
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
Québec, 26 Novembre 1869. 891

DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE
LUBIN: :
On vient de recevoir à l'établissement de
LEGER BROUSSEAU:
Rue Buade, en face du Presbytère de la Haute-Ville l'assortiment suivant de parfums pour mouchoir, et venant de la célèbre manufacture de LUBIN. Cet assortiment est un des plus complets qu'on trouve à Québec et se compose de toutes les nuances et de la plus délicate. Il y a pour tous les goûts. Voici les noms de ces parfums :
JOCKEY CLUB
PATCHAULY
WEST END
BT. DE CAROLINE
MUSK
GERANIUM ROSE
SPRING FLOWERS
KISS ME QUICK
SWEET BRIAR
JASMIN
VIOLETTE
HELIOTROPE
VERBENA
POND LILLY
GERANIUM
MAGNOLIA
NEW MOWN HAY
ORIENTAL DROPS
SWEET CLOVER
FRANGIPAIN
MILLE FLEURS
NIGHT BLOOMING CERES
BRIDAL BOUQUET
WOOD VIOLET
UPPER TEN
A vendre en gros et en détail.
Québec, 28 Août 1868. 801

A Vendre.
1. UNE TERRE de deux arpents et cinq perches de front sur environ quarante deux arpents de profondeur située à la seconde concession de la paroisse de l'Islet, près de la station de Grand Croix avec maison, grange et autres bâtiments, deus sous-contraites.
2. Une terre située à la quatrième concession de la dite paroisse ayant un arpent deux perches et neuf pieds de front sur quarante deux arpents de profondeur avec étable.
S'adresser à
M. ANS. BROUSSEAU,
à la Librairie de M. Léger Brousseau.
Québec, 27 Janvier 1869. 705

Terres à vendre.
1. La magnifique terre, voisine de la ferme-modèle de Montmagny, à un quart de lieue de l'Eglise de cette paroisse. Cette terre est située dans la riche vallée connue sous le nom d'Anse des Mères ; elle a 17 perches de large sur 36 arpents de profondeur, et est arrosée par une petite rivière qui rendrait très facile la culture du chanvre sur une grande échelle.
S'adresser sur les lieux à
DAME VEUVE LEON RENAULT,
ou à M. E. RENAULT,
au bureau du Courrier du Canada.
2. Voisine de la précédente et pouvant, réunie avec elle, former une splendide ferme, une terre de neuf perches de front sur 36 arpents de profondeur. Mêmes avantages au point de vue de la culture, que ceux qu'offre la terre annoncée ci-dessus.
S'adresser sur les lieux à
M. JEAN-BAPTISTE TONDREAU.
Deux riches bûchers sont partie de ces deux terres qui sont, en outre, pourvues chacune d'une bonne maison, de bonne grange et de toutes les dépendances nécessaires pour une culture soignée.
Québec, 22 Février 1869. 712

AVIS.
M. HONORÉ JEAN, de Cacouna, propriétaire de la maison connue sous le nom de *Jean's Hotel*, informe ses nombreux pratiques et le public en général qu'il vient de s'installer à l'Hotel du Canada à Montréal, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patroniser tout le confort possible ; sa table sera bien fournie et le service promptement et poliment fait ; ses liqueurs et cigares seront toujours de première qualité.
Montréal, 4 Sept. 1869.
Québec, 6 Sept. 1869. 828
ELZEAR DERY,
AVOCAT,
No. 6 Rue St. Louis, Haute-Ville.
(Bâtisse des Frères-Maçons.)
Québec, 22 Sept. 1869.—1 an.

AYER'S
Hair Vigor,
Pour restaurer les cheveux gris et leur donner leur vitalité et leur couleur naturelle.

C'EST une préparation qui est à la fois agréable, salubre et efficace pour la conservation des cheveux. Les cheveux affaiblis ou gris sont bientôt remis à leur couleur primitive avec tout l'éclat et la fraîcheur du jeune âge. Les cheveux clairs deviennent mieux fournis par l'usage de cette préparation, qui empêche aussi la chute des cheveux et guérit souvent sinon toujours, la calvitie. Rien ne peut restaurer la chevelure lorsque les follicules sont détruits, ou que les glandes sont desséchées et malades. Mais ce qui en reste peut être sauvé par cette préparation. Au lieu de salir les cheveux par un sébum pâteux, elle les nettoie et leur donne de la vigueur. Son usage occasionnel empêchera les cheveux de devenir gris ou de tomber, et conséquemment, empêchera la calvitie. Libre de toutes les substances délétères qui composent les préparations dangereuses et pernicieuses pour les cheveux, le "Vigor" ne peut que leur être avantageux sans leur nuire. S'il ne vous fait pas de bien, rien autre chose ne peut être plus désirable. Cette préparation ne contient ni huile, ni teinture ; elle ne salit pas la batiste blanche, et cependant elle tient longtemps sur les cheveux, leur donnant un riche brillant et un agréable parfum.

PRÉPARÉ PAR LE
DR. J. C. AYER & Cie.,
CHIMISTE PRATIQUE ET ANALYTIQUE,
LOWELL, MASSACHUSET.
Prix—\$1.00.
R. McLEOD, Droguiste,
Agent, Québec.
Québec, 18 juin 1869.—1 an 775

Cherry Pectoral d'Ayer.
Pour les Maladies de Gorge des Bronches, tel que
Toux, Rhumes, Toux Sèche, Bronchites,
Asthme et Consomption.

Aucun remède probablement n'a jamais été aussi digne, dans toute l'histoire de la médecine, de la confiance méritée du genre humain, que cet excellent remède pour ceux qui se plaignent de pneumonie. Pendant une longue série d'années et parmi la plupart des peuples, ce remède n'a fait que gagner dans l'estime de l'opinion publique, partout où il s'est fait connaître. Son caractère uniforme et sa puissance à guérir les diverses affections des Bronches et de la Gorge, l'ont fait connaître comme un protecteur efficace contre ces maux. En même temps qu'on peut en faire usage dès l'origine de ces maladies, même chez les petits enfants, c'est aussi le remède plus efficace que l'on puisse administrer dans les cas de consomptions naissantes et dans les dangereuses affections de la gorge et des bronches. Comme spécifique contre les embûches attaquées de croup, chaque famille devrait en tenir chez soi, et comme il arrive aussi que personne n'est exempt de contracter de temps à autre du froid ou un rhume, tous devraient le munir de cet antidote.
Bien que la consommation une fois déterminée soit incurable, cependant un grand nombre de cas dans lesquels la maladie paraissait chronique, ont été radicalement guéris, et les patients ont pu recouvrer la santé grâce à l'efficacité du Cherry Pectoral. Tel est son empire sur tous les désordres des poumons et de la gorge que les plus obstinés ne peuvent lui résister. Quand rien ne peut les guérir, ils subissent l'influence du Cherry Pectoral et disparaissent. Les *Chantres* et les *Orateurs*, trouvent en lui une grande protection.
L'Asthme est toujours soulagé et quelquefois guéri par ce remède.
Les Bronchites se guérissent ordinairement en prenant fréquemment de petites doses du Cherry Pectoral.
Pour un Rhume et la Toux, l'on ne saurait trouver plus excellent remède. Qu'on en prenne trois doses par jour, qu'on se mette les pieds dans de l'eau chaude le soir, jusqu'à ce que le mal disparaisse.
Pour l'Influenza, il faut en agir de même, quand elle affecte les poumons et la gorge.
Pour la Toux Sèche, prenez-en de petites doses trois ou quatre fois par jour.
Pour le Croup, donnez-en d'abondantes doses jusqu'à ce que le mal disparaisse.
Aucune famille ne devrait se priver du Cherry Pectoral, et avoir toujours en mains en cas d'attaques des susdites maladies. Un usage de temps à autre épargne souvent au patient une grande souffrance et un grand risque. Parents, tenez-le dans vos maisons pour les exigences qui pourraient survenir. Il peut vous sauver des vies qui vous sont chères.
Ses vertus sont si généralement connues que nous n'avons pas besoin d'en publier aucun certificat, ni faire plus que d'assurer le public que les meilleures qualités qu'il possède, se conservent toujours en lui.

PRÉPARÉ PAR
DR. J. C. AYER & Cie.
Lowell, Mass.
Chimiste pratique et analytique.
EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES.
R. McLEOD, Droguiste,
Agent, Québec.
Québec, 29 Octobre 1869.—4m 864

Avis au Commerce.
NOUS engageons vivement les personnes ayant des relations avec MARSEILLE à s'abonner à la REVUE COMMERCIALE ET MARITIME qui est publiée dans cette ville depuis SIX ANS en passant tous les SAMEDIS.
Par la quantité et l'exactitude de ses renseignements ce journal justifie pleinement la faveur dont il jouit auprès du commerce.
L'abonnement est de 18 francs par an pour le Canada. Envoi de spécimen sur demande affranchie. M. LEGER BROUSSEAU se chargera de prendre des abonnements pour ce journal.
Québec, 28 Décembre 1868.

LE VERS RONGEUR des SOCIÉTÉS MODERNES, ou le paganisme, dans l'éducation, par l'Abbé J. GAUME, vicaire-général de Nancy, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie descriptions et belles lettres de Bordeaux. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié.
A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.
Avis public.—A. E. Tessier, N. P.

CELEBRES SAVONS
DE
MORSTATT
EN VENTE A LA LIBRAIRIE DU
COURRIER DU CANADA.
LES SAVONS nouveaux suivants, venant de la célèbre manufacture de MORSTATT.
SAVON de fleur de riz d'un parfum exquis.
SAVON de soufre recommandé par les médecins les plus éminents.
SAVON camphré, pour les gercures des mains.
SAVON de mie
SAVON de glycérine, reconnu pour des effets hygiéniques sur la peau
SAVON brun dit Windsor Cattle.
SAVON économique, pour faire disparaître les tâches et rugosités de la peau.
SAVON d'alumine, l'agent le plus énergique et en même temps le moins dangereux pour laver la peau.
SAVON du Pierre-ponce que les dames devraient toujours avoir sur leurs tables de toilette.
SAVON d'Amandes
SAVON Alliance.
SAVON Lis de la Vallée.
SAVON Pétroliné.
SAVON Spermaceti.
SAVON de Gomme de Genevièvre, recommandé par la Faculté dans les cas de la maladie de la peau.
SAVON de Gruau, pour blanchir assouplir et embellir la peau.
—AUSSI—
POUDRE pour la toilette des dames
POUDRE de violette pour les enfants.
LEGER BROUSSEAU,
7, Rue Buade, Haute-Ville.
Québec, 24 Avril 1868.

LIVRES ! LIVRES !
On trouvera à la librairie du **COURRIER DU CANADA** un assortiment nombreux et varié de livres utiles, entre autres les suivants,
LIVRES RELIGIEUX.
Missels Romains.—Dorés sur tranche, magnifique ment reliés.
Nouveau Testament.—Traduit de la Vulgate en français avec des notes explicatives, morales et dogmatiques, par M. C. F. BAILLARGON, archevêque de Québec.
La Somme Théologique de St. Thomas d'Aquin.—Par Dmoux, 8 vols.
Dictionnaire de Théologie.—Par BERGIER, 6 vols.
Les Épîtres de Cornélius à Lapide.—Par BARBIER, 4 vols.
Manuel des Conférences.—Par J. GAUME, 1 vol.
Conférences du Père Ventura. III, vols.
Le guide du Jeune Prêtre. I, vol.
Le prédicateur paroissial. III, vols.
Le guide des pêcheurs. II, vols.
Le vrac et solide pitié.—Par l'Évêque II, vols.
Pratique du sile ecclésiastique. I, vol.
La Pastorale du petit Aneau. I, vol.
Cérémonial des évêques. I, vol.
Physiologie catholique.—Par DDBRYNNE I, vol.
Pensées d'un croyant catholique.—Par DDBRYNNE I, vol.
Logique et Cosmogonie.—Par DDBRYNNE, I, vol.
L'art d'apprendre, en traitant des choses fort sérieuses.—Par POLIGNON, séparé de Platon pour causes d'incompatibilité, I, vol.
Caléchième du sens commun.—Par l'abbé RORRABACH, I, vol.
Histoire de la Rédemption.—Par CHASSAY 6 vols.
La femme Chrétienne.—Par le même, 4 vols.
Le Digne de la vie de famille.—Par le même, 1 vol.
Épîtres du Mariage.—Par le même, 1 vol.
Le guide des âmes timorées. I, vol.
Introduction aux vérités chrétiennes. I, vol.
Le Guide des âmes pieuses. I, vol.
Au ciel on se reconnaît. I, vol.
Devoirs envers les pauvres. I, vol.
Le grand jour de la vie. I, vol.
Les missions au Canada. II, vols.

A VENDRE CHEZ
LEGER BROUSSEAU,
7, Rue Buade, Haute-Ville.
Québec, 12 Février 1868.
THEOLOGIE à l'Usage des Gens du Monde, ou études sur la doctrine catholique, par CHARLES DE SAINT-FOI. Seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur, avec approbation de S. E. Mgr Gosselin, cardinal-archevêque de Reims. Publié en 1851. Ouvrage en 8 volumes, reliés.
A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

BIOGRAPHIE DE FEU
MGR. P. F. TURGEON,
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,
En vente à la Librairie de
LEGER BROUSSEAU.
SOUVENIR CONSAKRÉ à la mémoire vénérée de MGR. P. F. TURGEON, archevêque de Québec et Premier Vicaire de l'Université-Laval. Cette biographie est accompagnée d'une photographie de l'illustre défunt et de son oraison funèbre.
Prix : 50 cents.
17 Octobre 1867. 860

LA MYSTIQUE, ouvrage en cinq volumes, par GORRES, et traduit de l'Allemand, par M. CHARLES SAINT-FOI, auteur de "Heures Séries d'un Jeune Homme", relié.
A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

ESSENCE
DE
SALSEPAREILLE
Concentrée et préparée à la Vapeur.
LA SALSEPAREILLE est une plante qui croît au Pérou, au Portugal, au Brésil, au Mexique et dans la Virginie. Les peuples de l'Amérique ont les premiers découverts ses propriétés, qui sont attestées dans les ouvrages des plus célèbres médecins, et par tous les naturalistes et les voyageurs. C'est les Espagnols qui en ont introduit l'usage en Europe.
AVANTAGES DE CETTE PRÉPARATION.
Les préparations de Salsepareille ne sont efficaces qu'autant qu'elles sont surchargées des principes de cette racine. Mais le temps et les soins nécessaires pour faire les tisanes ordinaires, l'impossibilité de les conserver, leur goût désagréable et les débâtements d'estomac qu'elles causent, par les doses répétées qu'il faut en boire, font généralement adopter l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE pour se traiter à la maison ou en voyageant, et sans interrompre ses occupations ou ses habitudes. On a donc rendu un service très signalé à l'art de guérir, en concentrant, sous le plus petit volume possible, le seul principe actif de ce précieux végétal, pour en composer une ESSENCE avec laquelle on a de suite une tisane toute faite. C'est le SEUL MODE DE TRAITEMENT véritable, et qui ne soit pas confondu avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, avec ses robes et mixtures dont la méfiance, le mercure et l'iode font la base, et qui sont dangereux ou horriblement dégoûtants.
SES PROPRIÉTÉS.
L'ESSENCE DE SALSEPAREILLE CONCENTRÉE est le dépuratif par excellence. Elle est généralement préconisée aux usages de l'écoulement des urines, préparations sulfureuses, et à toute espèce de lésions de la circulation, son grand succès et son immense réputation proviennent surtout de sa composition purement végétale et du soin et de la loyauté avec laquelle elle est préparée. Elle guérit radicalement les dartres anciennes, les rhumatismes et la goutte, les affections rachitiques, scorbutiques et scrofuleuses ; en un mot toutes les maladies entretenues par un virus quelconque, toute acrimoine du sang, annoncée par des démangeaisons, des chapeaux, cuissons ou picotements, rougeurs à la peau, éruptions sur le corps, cloques ou furoncles, pustules ou boutons au visage, sur la langue, dans la bouche, dans la gorge ; aphthes, haleine chaude et forte, rougeur des yeux ; teint livide, plombé ou couperose ; irritabilité excessive, humeur noire, mélancolie. C'est également comme puissant dépuratif que cette ESSENCE est employée contre les catarrhes de la vessie, hémorrhoides, laites répandus et toutes les irritations et maladies qui font le désespoir des femmes vers l'âge critique. Son usage habituel entretient la fraîcheur du teint et dispense des vésicatoires, des rétons et des cautères. On peut affirmer que la médecine possède peu de médicaments qui aient autant de vertu et de efficacité. Sa puissance égale celle de l'iode dans les scrofules.

MANIÈRE D'EN FAIRE USAGE.
Elle est simple et commode, et n'exige aucune préparation. On prend matin et soir, à une heure au moins du repas, une cuillerée à soupe d'ESSENCE (et deux au moins si le mal est grave ou ancienne) dans un demi verre d'eau froide ou tiède d'orge ou de lait. On donne aux enfants des doses proportionnées à leur âge. Cette ESSENCE n'a pas un goût désagréable ; on peut la sucrer. Elle n'est pas échauffante. Loin de fatiguer l'estomac, elle excite l'appétit, facilite les digestions. Rien n'altère l'usage d'une demi-cuillerée à soupe d'ESSENCE dans un verre d'eau fraîche et surtout de Soda-water ou d'eau de seltz. Le régime à suivre pendant le traitement, qui ne doit pas être interrompu dès qu'il est commencé, consiste essentiellement dans la sobriété. On préférera les viandes blanches, les farines, le laitage, les fruits et légumes (cuits surtout). On évitera les épices et salaisons, le vin pur, le café à l'eau. Elle est également efficace en toutes saisons. On peut ajouter à la promptitude du traitement, en prenant tous les huit ou dix jours de l'eau de Sedlitz, ou tout autre purgatif, si toutefois il n'existe pas d'irritations nerveuses ; car alors il faut des calmants intérieurs et de grande basins. Si l'irritation est locale, bains locaux, lotions ou injections (d'eau de guaiac). Recourir aux sangsues et cataplasmes émollients, dans tous les cas d'inflammation de la gorge ou de douleurs locales violentes, tout en continuant l'usage de l'ESSENCE.
PREX ET AVIS IMPORTANT.
L'exploitation immense que la PHARMACIE COGNAC fait de son ESSENCE DE SALSEPAREILLE en France et à l'étranger, lui permet de la livrer à un prix de cinq francs le flacon. Six flacons pris à la fois (quantité convenable pour une maladie simple et récente) vingt-cinq francs au lieu de trente (emballage d'un franc). Paiements en mandats sur le poste (affranchir). On reprend le flacon vide pour racheter les flacons vides, soit pour donner de la mauvaise foi. Chaque flacon porte sur le cachet le cachet ci-dessous. Il existe des contrefaçons et imitations grossières de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de la pharmacie Colbert, dont la réputation a tant excité la cupidité.
Agent-Général pour le Canada : M. LÉGER BROUSSEAU, à Québec.
Les prix en gros sont les mêmes qu'à Paris.
Québec, 14 juillet 1865.

SOIREE D'AUTOMNES ou la
LA RELIGION PROUVÉE aux gens du monde, par
A. F. MAUGOUY.
A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
7, rue Buade, Haute-Ville.

CONDITIONS
DU
COURRIER DU CANADA.
Prix de l'Abonnement:
(Invariablement d'avance.)
CANADA.—Un an..... \$4.00
do Six mois..... 2.00
do Trois mois..... 1.50
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, Un an..... \$6.00
NOUVELLE-ECOSSE,
NOUVEAU-BRUNSWICK,
ANGLETERRE,
do Trois mois..... 2.00
FRANCE.—Un an..... 50 francs
do Six mois..... 25
do Trois mois..... 15

Tarif des Annonces.
Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :
Six lignes et au-dessous..... \$0.50c.
Pour chaque insertion subséquente. 00.12c.
Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8c. par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes.
Réclamations.—20 CENTS la ligne.
Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. E. RENAULT.
Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations doivent être adressées à M. LEGER BROUSSEAU, Propriétaire, No. 7 Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (Franco).
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
Léger Brousseau,
Éditeur Propriétaire,
7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère
QUÉBEC.